

Orange
Société Anonyme au capital de 10.640.226.396 euros
Siège Social : 78 rue Olivier de Serres
75015 PARIS
380.129.866 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 7 JUIN 2016**

L'an 2016,

Le 7 juin à 16 heures,

Au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris (75017),

Les actionnaires de la société Orange se sont réunis en assemblée générale mixte.

L'avis de convocation a été inséré le 11 mai 2016 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et dans "Les Petites Affiches", journal d'annonces légales.

Chaque actionnaire nominatif a été convoqué par lettre adressée le 12 mai 2016.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Stéphane RICHARD préside la réunion en sa qualité de président du Conseil d'administration.

**Accueil de Monsieur Stéphane RICHARD
Président-directeur général**

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires, bienvenue à l'Assemblée générale mixte d'Orange.

J'ai le plaisir de vous retrouver pour ce rendez-vous essentiel pour votre entreprise, qui est toujours une occasion privilégiée pour moi-même et toute l'équipe de Direction de vous présenter nos réalisations, nos projets et de répondre à vos questions.

Ainsi, pour privilégier le temps de dialogue avec vous, qui êtes présents aujourd'hui, et comme l'autorise l'article L. 225-108 du Code de commerce, les réponses aux questions écrites ont été mises en ligne sur notre site orange.com/ag2016.

Pierre LOUETTE, notre Directeur Général Délégué et Secrétaire Général, vous communiquera les noms des personnes ou entités qui ont posé des questions et leur nombre.

Je vais tout d'abord vous donner quelques informations de nature juridique pour la tenue de cette Assemblée générale mixte.

Conformément à la loi et à l'article 21 des statuts d'Orange, j'assurerai la Présidence de cette assemblée qui se tient sur première convocation.

L'avis préalable de réunion de la présente assemblée a été publié au BALO le 30 mars 2016. L'avis de convocation a lui, été publié le 11 mai 2016 dans ce même bulletin et dans le journal d'annonces légales "Les Petites Affiches".

Toutes les informations légales ont ainsi été publiées.

Le quorum requis est d'ores et déjà atteint, aussi bien pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire de l'Assemblée. Le quorum provisoire est de 65,22 %. Nous vous communiquerons le quorum définitif en cours de séance.

Par ailleurs, cette assemblée marque l'introduction de la règle des droits de vote double pour une partie des actionnaires d'Orange.

Je déclare à présent ouverte cette Assemblée générale et vous propose d'en constituer le bureau.

Les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix sont BpiFrance Participations et l'État. Monsieur François CHAMPARNAUD, de l'Agence des Participations de l'Etat, représentera l'État en qualité de scrutateur. BpiFrance Participations, attentive à la pluralité de représentation au sein de notre Assemblée générale avait accepté que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Orange Actions » du Plan d'Épargne Groupe, l'un des principaux actionnaires d'Orange après l'État et eux-mêmes, remplisse la fonction de scrutateur à sa place. Finalement Monsieur Thierry SOMMELET, représentant BpiFrance Participations remplit la fonction de scrutateur en lieu et place de Monsieur Jean-René MAILLARD, du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Orange Actions », initialement appelé à cette fonction.

Je propose de désigner Nicolas GUERIN, Directeur Juridique du Groupe, en qualité de secrétaire de séance.

A mes côtés sur scène, Fabienne DULAC, Directrice Exécutive Orange France, Christine ALBANEL, Directrice Exécutive RSE, Diversité, Partenariats et Solidarité, Ramon FERNANDEZ, Directeur Général Délégué et Directeur Financier et Stratégie, Pierre LOUETTE, Directeur Général Délégué et Secrétaire Général du Groupe, Opérateurs France et Achats ainsi que Gervais PELLISSIER, Directeur Général Délégué et en charge de l'Europe.

Les autres membres du Comité Exécutif sont également présents aujourd'hui :

Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Béatrice MANDINE, Jérôme BARRE, Thierry BONHOMME, Bruno METTLING et Marc RENNARD. Ils pourront aussi répondre à vos questions tout à l'heure.

Je profite de cette occasion pour saluer le travail accompli par l'ensemble des administrateurs également présents, ainsi que celui des différents comités du Conseil d'administration, qui sont garants de la mise en œuvre des règles de gouvernance d'entreprise auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

Notre Conseil d'administration s'est réuni 12 fois en 2015 avec un taux d'assiduité de 93 %, sans compter les réunions de ses trois comités.

Les réunions du Conseil d'administration et de ces comités se poursuivent en 2016 à un rythme soutenu.

Les Commissaires aux Comptes d'Orange sont aussi présents : il s'agit des cabinets « Ernst & Young Audit » et « KPMG ».

Enfin, je remercie notre « Comité Consultatif d'Actionnaires » pour son implication et son apport à l'amélioration permanente de notre relation actionnaires.

Revenons maintenant à des informations plus juridiques.

L'ensemble des documents usuels est à la disposition de l'assemblée.

Les documents légaux ont été adressés à tous les actionnaires qui en ont fait la demande.

Un avis de convocation comportant un rapide exposé de la situation du Groupe en 2015 ainsi que les textes des résolutions ont été envoyés à tous les actionnaires inscrits au nominatif et par conséquent connus d'Orange, sous forme digitale ou par courrier.

Toute la documentation est par ailleurs consultable auprès de la Direction juridique et accessible en ligne sur notre site orange.com/ag2016.

L'ordre du jour figure dans les documents remis en séance.

La liste des documents mis à la disposition des actionnaires est la suivante :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires nominatifs,
- un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 11 mai, portant avis de convocation,
- un exemplaire du journal "Les Petites Affiches" du 11 mai, portant avis de convocation,
- la copie des lettres de convocation des Commissaires aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Je dépose également les documents suivants :

- le Document de référence 2015 comprenant notamment les comptes, le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale, le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne,
- l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte,
- le texte des projets de résolutions,
- le rapport spécial sur les stock-options, en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- le montant global, certifié par les Commissaires aux comptes des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts, ainsi que la liste des actions nominatives de parrainage, de mécénat,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- les rapports complémentaires des Commissaires aux comptes.

La présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration :

A TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice.
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende.
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Renouvellements et nomination d'administrateurs.
- Consultation sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapport des commissaires aux comptes.
- Mise en cohérence de l'article 13 des statuts avec l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.
- Pouvoirs.

L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration le 23 mars 2016 est complété de demandes d'inscriptions de résolutions et d'amendement ainsi que d'un point à l'ordre du jour ci-après, présentés par des actionnaires conformément à l'article L. 225-105 du Code de commerce. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 avril 2016, n'a pas agréé les projets de résolutions proposés au titre de l'article précité et invite par conséquent les actionnaires à ne pas les approuver ou à s'abstenir.

Résolutions proposées par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Cap'Orange :

A TITRE ORDINAIRE

- Résolution A : Amendement à la troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tel que ressortant des comptes annuels
- Résolution B : Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas de décision de verser un acompte sur dividende, de proposer aux actionnaires une option entre le paiement en numéraire ou en actions pour la totalité de cet acompte

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Résolution C : Modification de l'article 13 des statuts sur le cumul des mandats

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Cap'Orange, sans vote :

Gouvernance du fonds d'épargne salariale Orange Actions.

L'assemblée est également appelée à délibérer sur 13 projets de résolution présentés ou agréés par votre Conseil d'administration, 3 projets de résolution proposés par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Cap'Orange ». Comme indiqué précédemment, ces trois derniers projets de résolution n'ont pas été agréés par votre Conseil d'administration.

Si vous en êtes d'accord, je ne vais pas procéder à la lecture des différents rapports déjà à votre disposition dans le Document de référence 2015, qui vous a été remis ou qui est disponible sur simple demande auprès du 1010.

Je vous rappelle que nous avons mis en place un vote par Internet préalablement à la réunion de ce jour et j'en profite pour saluer les nombreux actionnaires qui nous suivent sur Internet.

Pour débiter cette réunion et avant que Ramon FERNANDEZ ne vous présente les résultats de votre Groupe, je souhaiterais revenir sur l'évolution du secteur en France et Europe et sur le cours de bourse d'Orange.

La révolution numérique

La révolution numérique s'accélère :

Il y a moins de dix ans, le smartphone n'existait pas. En 2016, nous sommes 2,5 milliards d'utilisateurs dans le monde et ce n'est qu'un début : en 2020, ce nombre atteindra 5 milliards, soit plus d'un habitant sur deux de notre planète. Nous passons en moyenne 2 heures 27 par jour sur nos smartphones.

Cette année, au moins 2, voire 3 trillions de photos, seront échangées. Si toutes ces photos étaient imprimées et mises bout à bout, cela équivaldrait à plus d'un aller-retour de la Terre au Soleil.

En 1 seconde sur le web :

- 7 221 tweets sont envoyés ;
- le trafic est de 35 267 gigaoctets, soit l'équivalent de deux fois les 14 millions de livres détenus à la BNF ;
- 123 479 vidéos YouTube sont regardées.

Notre mode de communication évolue également en permanence : les e-mails sont désormais dépassés par les réseaux sociaux. On estime que 2,2 milliards de personnes seront sur les réseaux sociaux avant la fin de l'année, et une messagerie instantanée comme Snapchat compte déjà 150 millions d'utilisateurs actifs quotidiens et vient ainsi de détrôner Twitter.

Pour autant, nous ne sommes qu'au début de la révolution numérique. Trois grandes ruptures technologiques s'annoncent, qui vont révolutionner nos usages au quotidien.

La première est la lame de fond de l'Internet des objets. Le monde compte déjà 15 milliards d'objets connectés, un chiffre qui pourrait atteindre 50 milliards et même

75 selon certaines études d'ici 2020 : maison intelligente, bien-être, optimisation des processus et des actifs des entreprises..., l'Internet des objets est sur le point de devenir incontournable dans nos vies personnelles comme professionnelles.

La seconde rupture est la réalité virtuelle. Il est déjà possible de s'immerger à 360 degrés dans les jeux vidéo ou dans les images d'un film et tout à fait imaginable de visiter un jour « virtuellement » les pays dans lesquels vous rêvez d'aller : envie d'aller au Rajasthan ce soir ? Il vous suffira de télécharger la bonne application et grâce à votre casque de réalité augmentée, vous y serez totalement immergé. Plus de 2,5 millions de casques devraient être vendus d'ici la fin de cette année. Cette réalité virtuelle aura aussi bien entendu des applications professionnelles : on pourra imaginer se promener dans son futur appartement en cours de construction, changeant à volonté le sol de la salle de bains ou le revêtement des murs, afin de pouvoir choisir les bons matériaux, ou encore révolutionner les modes de formation.

Enfin, la troisième grande rupture technologique qui s'annonce est l'intelligence artificielle. Avec le Big Data, il était indispensable de disposer d'outils de traitement intelligents. Actuellement, le développement des algorithmes d'auto-apprentissage ou « *deep learning* », des capacités d'analyse prédictive et d'interaction en langage naturel ouvrent de nouveaux horizons pour l'intelligence artificielle. Nous pourrions par exemple bénéficier d'assistants virtuels, avec lesquels nous échangerons par la voix, qui reconnaîtront nos visages et qui nous seconderont dans notre vie de tous les jours.

Dans ce monde où la technologie va toujours plus vite et plus loin, notre rôle chez Orange est triple.

Tout d'abord, nous voulons démocratiser le numérique en apportant ces services innovants au plus grand nombre grâce à des réseaux performants, mais aussi en présentant les nouveautés dans nos boutiques et en proposant explications et formations.

Ensuite, nous voulons sécuriser en faisant de la cybersécurité une priorité stratégique pour notre Groupe, mais aussi en s'engageant à respecter la confidentialité des données privées de nos clients.

Enfin, par-dessus tout, nous voulons garder l'humain au cœur de nos développements. Le numérique ne sera un progrès que si nous parvenons à y mettre l'humain au centre, pour nos clients comme pour nos salariés, car pour Orange, l'humain restera toujours plus important que la technologie.

Je vous propose à présent un rapide bilan de l'année écoulée.

Bilan de l'année écoulée

En 2015, après plusieurs années de baisse des revenus, nous sommes quasiment parvenus à stabiliser le chiffre d'affaires, qui s'élève à 40,2 milliards d'euros, tandis que l'EBITDA a progressé pour atteindre 12,4 milliards d'euros.

Pour la première fois depuis 2009, le chiffre d'affaires est en croissance pour le 3^{ème} trimestre consécutif.

Nous avons atteint et même dépassé l'objectif d'EBITDA que nous nous étions fixé pour 2015, en renouant avec la croissance un an plus tôt que prévu, et nous avons confirmé notre objectif de croissance de l'EBITDA en 2016.

Ce tournant s'explique par l'amélioration des services mobiles dans l'ensemble des pays dans lesquels nous sommes implantés, mais aussi par le maintien de la croissance du haut débit fixe.

Nous avons su tirer profit de nos investissements, de la qualité de nos réseaux, de nos services mais aussi de notre marque pour améliorer nos performances commerciales.

Nous comptons désormais, à la fin du premier trimestre 2016, 252 millions de clients.

Je vous propose à présent d'aborder les résultats commerciaux, de très bonne qualité sur l'ensemble de nos régions.

Résultats commerciaux

Une fois n'est pas coutume, je commencerai par le marché des entreprises, dont je voudrais saluer le retour à la croissance, signe que la stratégie suivie a porté ses fruits et ce, grâce à l'excellent travail réalisé par nos équipes.

Nous avons bien résisté sur la partie connectivité partout dans le monde et connu un fort développement de la partie services avec une croissance du Chiffre d'Affaires services de 4,1 %. Tout cela s'inscrit dans la dynamique d'une transformation profonde de notre métier vers le marché des services que nous avons mis en lumière dans le cadre de notre plan stratégique Essentiels 2020.

Nous avons continué à nous développer dans les domaines du *cloud* et de la cyber-sécurité, qui ont enregistré une croissance respective de 10 % et 24 % en 2015, grâce aux performances de nos réseaux et à notre expertise d'opérateur. Nous avons créé chez Orange un vrai pôle spécialisé dans la sécurité, Orange Cyberdéfense, leader français de la cyberdéfense et acteur majeur en Europe, qui s'est renforcé récemment : après l'acquisition d'Athéos, nous avons en effet acquis Lexsi, un des leaders européens dans le domaine.

Au total, nous avons tous les atouts pour nous positionner comme le partenaire de confiance de la transformation numérique des entreprises.

Résultats des grandes régions

Afrique et Moyen Orient

En Afrique et au Moyen-Orient, la base mobile a dépassé le seuil des 113 millions de clients au 31 décembre 2015 et même 115 millions de clients à la fin du premier trimestre 2016 sous l'effet de la forte progression des ventes. Aujourd'hui, en Afrique près d'un habitant sur dix est déjà client du groupe Orange.

Notre holding Orange Middle East and Africa, regroupant nos différentes filiales dans la zone, est désormais opérationnelle ; elle nous permet notamment d'être beaucoup plus agiles dans une région qui représente une priorité stratégique pour notre Groupe et connaît une croissance d'environ 4,5 % par an.

Après avoir déployé la 3G dans tous les pays où nous sommes présents, permettant ainsi d'accompagner ainsi leur essor économique, nous avons lancé la 4G dans sept pays (Ile Maurice, Jordanie, Maroc, Guinée Bissau, Botswana, Cameroun et Tunisie). Par ailleurs, nous venons d'obtenir une licence 4G en Côte d'Ivoire.

Sur un autre registre, Orange a décidé de participer à l'expansion du e-commerce en Afrique à travers une prise de participation dans Africa Internet Group, leader du e-commerce en Afrique.

Nous avons continué à renforcer notre présence ces derniers mois dans cette zone stratégique pour notre Groupe.

En République démocratique du Congo (RDC), où nous sommes déjà présents, nous participons activement à la concentration du marché après avoir finalisé l'acquisition de l'opérateur mobile Tigo.

Au Libéria, nous avons finalisé une opération d'acquisition de l'opérateur mobile Cellcom à travers notre filiale Orange Côte d'Ivoire.

De plus, nous consolidons désormais dans nos comptes Meditel au Maroc.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation de notre portefeuille d'actifs, nous procédons à la cession de notre participation dans Telkom Kenya.

Nous avons également d'autres projets de croissance externe en cours. Nous avons ainsi signé un accord avec Bharti Airtel International portant sur l'acquisition de filiales de leur Groupe au Burkina Faso et en Sierra Leone, acquisitions qui restent soumises à l'approbation des autorités compétentes.

Europe

En Europe, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie de convergence fixe-mobile telle que définie dans notre feuille de route Essentiels 2020 et les résultats commerciaux sont au rendez-vous. Nous avons triplé le nombre de nos clients fibre en Espagne, Pologne et Slovaquie en un an. Dans le même temps, nous avons doublé le nombre de nos clients 4G dans ces trois mêmes pays. Notre base clients convergents en Europe atteint désormais 9,3 millions de clients, représentant 38 % de nos clients internet fixe en Pologne et même 82 % en Espagne à la fin du premier trimestre 2016.

Nous poursuivons cette stratégie de convergence fixe-mobile en étudiant toutes les opportunités, selon les paysages concurrentiels, mais aussi les réglementations en vigueur dans les différents pays. En Espagne, nous avons renforcé notre dynamique de déploiement de la Fibre avec l'acquisition et l'intégration de l'opérateur Jazztel. Le succès est au rendez-vous avec 7,4 millions foyers connectables et 1 million de foyers déjà connectés à la fin du premier trimestre 2016. En Belgique, nous nous sommes appuyés sur la réglementation pour obtenir l'accès aux infrastructures des câblo-opérateurs locaux, afin de pouvoir offrir des offres convergentes à nos clients. Ces offres sont dès à présent commercialisées sous la marque Orange et seront disponibles sur l'ensemble du territoire belge d'ici la fin du mois de juin 2016. En Roumanie, nous avons conclu un partenariat qui nous a permis de lancer dès avril 2016 nos premières offres de convergence avec nos solutions Orange Home.

Cette stratégie de convergence est soutenue par la qualité de nos offres de contenus. Notre objectif est simple : offrir, quelle que soit la géographie dans laquelle nous nous trouvons, le meilleur de nos contenus à nos clients.

Enfin, nous continuons à investir pour offrir le meilleur de nos réseaux à nos clients. Nous avons également investi dans de nouvelles fréquences en Pologne, nous permettant ainsi de préparer les réseaux mobiles de demain.

Nous poursuivons par ailleurs une gestion active de notre portefeuille lorsque les conditions ne sont pas réunies pour proposer des offres convergentes à nos clients. Ainsi, fin janvier 2016, nous avons finalisé la cession d'EE en Grande-Bretagne. Dans la même logique, nous avons cédé notre filiale arménienne.

France

Concernant la France, je commencerai mon propos par l'opération tentée avec Bouygues, dont l'objectif était de rationaliser le marché français en passant de quatre à trois opérateurs.

Nous sommes partis d'un constat : au moment où les usages numériques sont en pleine explosion, entraînant un besoin de connectivité accrue de la part des clients, un

rapprochement avec Bouygues Télécom aurait permis de faire progresser plus vite le haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du pays et d'entamer un nouveau cycle d'investissement sur des bases saines tout en maintenant une forte dynamique concurrentielle. Cette opération devait obligatoirement, pour des questions de concurrence notamment, impliquer les quatre acteurs. Comme vous le savez, nous n'avons pas réussi à trouver un terrain d'entente. Je le regrette, même si Orange est sans aucun doute celui des quatre acteurs qui jouit de la position la plus forte à tous égards et garde l'entière maîtrise de son destin.

J'aborderai à présent les résultats commerciaux. Dans un contexte très concurrentiel, nous avons su particulièrement bien résister.

Dans le domaine des mobiles, dans un contexte de fortes pressions promotionnelles, notre base clients mobiles a connu une croissance importante, progressant de 4,9 % en un an avec notamment 4 millions de nouveaux clients 4G : notre base de clients 4G a ainsi plus que doublé en un an, passant à 8 millions de clients au 31 décembre 2015.

Dans le très haut débit fixe, nous avons réalisé d'excellentes ventes Fibre, les triplant en un an, et avons dépassé le seuil du million de clients Fibre. Désormais, 83 % des clients Orange éligibles ont déjà migré vers la Fibre.

Le lancement il y a quelques jours de notre nouvelle box, que nous avons voulue particulièrement simple d'utilisation, est un grand succès. Conçue par Orange pour répondre aux besoins essentiels exprimés par ses clients, elle offre une connectivité ultra puissante sur tous les écrans et dans toutes les pièces du foyer, ainsi qu'un Wi-Fi très performant, permettant de profiter pleinement des avantages de la Fibre. Nous avons pu valoriser ces nouvelles fonctionnalités et ajuster nos prix à la hausse, de manière raisonnable bien sûr.

C'est avec des produits et services aussi aboutis que nous souhaitons améliorer l'expérience de nos clients dans la ligne des objectifs que nous nous sommes fixés dans notre plan stratégique Essentiels 2020.

Notre activité commerciale a été soutenue par un accroissement de nos investissements très haut débit, fixe et mobile, en augmentation de 30 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Lors des dernières enchères sur les fréquences mobiles 700 MHz, nous avons conforté notre portefeuille de fréquences, de loin le meilleur du marché, nous positionnant de manière durable en leader incontesté et nous permettant également de préparer les réseaux du futur.

Le cours de notre action

Avec un rendement global dividende compris de 14 % pour les actionnaires d'Orange en 2015, l'action a réalisé une très belle performance par rapport au secteur des télécommunications et au CAC 40.

Concernant le dividende, nous nous étions engagés à verser 60 centimes d'euros par action au titre de l'année 2015. Nous avons déjà payé un acompte de 20 centimes d'euros en décembre 2015. La résolution 3 pour le versement du solde de 40 centimes d'euros sera soumise à votre vote et le dividende sera versé le 23 juin prochain, si vous en décidez ainsi.

Pour 2016, nous confirmons notre ambition d'un dividende d'un montant de 60 centimes d'euros.

Avant de céder la parole à Ramon FERNANDEZ pour commenter les résultats de l'année 2015 et du premier trimestre 2016, je souhaiterais saluer les 700 000

actionnaires individuels, qui représentent 7 % de notre capital et qui, pour certains d'entre eux, sont présents cet après-midi.

Résultats du Groupe en 2015

Ramon FERNANDEZ

Directeur Général Délégué Finance et Stratégie

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter maintenant les résultats de votre Groupe pour l'année 2015, puis je vous parlerai quelques minutes de la performance du premier trimestre avant de conclure sur les perspectives de l'ensemble de l'année 2016, perspectives que nous avons confirmées à l'occasion de la présentation de nos derniers résultats.

Comme vient de vous le présenter Stéphane RICHARD, notre performance commerciale très soutenue vient confirmer le bien-fondé de notre plan stratégique Essentiels 2020, qui fait le choix d'investir pour l'expérience client en prenant appui sur des réseaux très haut débit de haute qualité.

2015, première année de notre plan, est réussie. Nous avons stabilisé notre EBITDA avec un an d'avance sur nos objectifs. 2016 est bien engagée et nous permet d'accélérer nos investissements pour consolider notre retour à la croissance.

En 2015, le chiffre d'affaires atteint 40,2 milliards d'euros : il s'avère quasiment stable avec un repli de 0,1 % sur un an. L'amélioration de la tendance est très nette après une décroissance de 2,5 % en 2014 et de 4,5 % en 2013. Les deux derniers trimestres de 2015 étaient en croissance sur le chiffre d'affaires et l'EBITDA, ce qui n'était pas arrivé depuis 2009. Cette amélioration est le résultat d'une meilleure tendance en France, en Europe et dans le segment Entreprise, mais aussi du solide chiffre d'affaires de la zone Afrique et Moyen-Orient en progression de 5,1 %. Par ailleurs, suite à la consolidation par intégration globale de Jazztel dans nos comptes depuis le 1^{er} juillet 2015, l'Espagne représente désormais plus de 10 % de notre chiffre d'affaires. Nous intégrons également Meditel au Maroc depuis cette même date et nous avons procédé à la cession de nos activités en Arménie. Au total, cette amélioration de la tendance du chiffre d'affaires a contribué à la croissance de l'EBITDA,

En 2015, l'EBITDA ressort en hausse de 10 millions d'euros, ce qui signifie que nous avons atteint notre objectif de stabilisation avec une année d'avance. Cette performance résulte à la fois de l'amélioration de la tendance du chiffre d'affaires et de la poursuite des efforts engagés sur nos coûts.

En 2014 nous avons enregistré une baisse de 317 millions d'euros et de plus d'1 milliard d'euros en 2013. Sur l'année, la baisse du chiffre d'affaires a été limitée à 47 millions d'euros. Nos coûts totaux ont baissé de 57 millions d'euros. Notre dynamique commerciale et le fort redressement de notre activité entraînent naturellement une progression des coûts directs, qui reste néanmoins contenue par une réduction des commissions. Nous avons également continué à faire baisser les coûts indirects, de 118 millions d'euros, grâce notamment à la diminution des frais généraux et à la baisse du nombre d'équivalent temps plein du Groupe, en repli de près de 4 % en un an.

Nous poursuivons bien entendu notre programme d'efficacité opérationnelle qui a été rebaptisé Explore 2020, avec une ambition renouvelée de 3 milliards d'euros d'économies brutes entre 2015 et 2018. Le plan précédent, Chrysalid, a été un véritable succès. Avec Explore 2020, nous allons poursuivre sur notre lancée.

La performance d'EBITDA est portée par l'augmentation de nos investissements, en ligne avec le plan Essentiels 2020. Nos investissements se sont élevés à 6,5 milliards d'euros, soit 16,1 % de notre chiffre d'affaires.

Nous avons augmenté nos investissements de 552 millions d'euros au total, en concentrant avant tout notre effort sur la France, qui représente plus de la moitié de la hausse, mais toutes nos zones bénéficient de cet effort d'investissement. Nous avons accéléré nos investissements dans la Fibre et dans la couverture mobile très haut débit et, comme prévu dans Essentiels 2020, nous poursuivons l'ouverture de nos Smart Stores, nos nouvelles boutiques qui permettent une expérience client totalement renouvelée.

Le résultat net de l'année passée s'établit à près de 3 milliards d'euros en augmentation de 1,7 milliard. Cette augmentation s'explique notamment par :

- l'amélioration de l'EBITDA reporté, en lien avec l'amélioration de la performance opérationnelle ;
- une diminution de la charge d'impôt comparée à 2014, impactée par la cession d'Orange Dominicana, ainsi que par la baisse des impôts différés actifs reconnus en Espagne ;
- l'augmentation du résultat net des activités cédées ou en cours de cession en lien avec la vente à British Telecom de notre co-entreprise au Royaume-Uni EE.

Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à 2,652 milliards d'euros en 2015.

En 2015 nous avons réduit notre dette nette de près de 1 milliard d'euros avant prise en compte des effets liés aux opérations d'acquisitions (notamment Jazztel). Au total elle s'établit à 26,6 milliards d'euros, soit une quasi-stabilité par rapport à 2014. Pour rappel, en 2014, nous avons immobilisé 2,9 milliards d'euros dans un compte séquestre lié à l'offre d'achat sur Jazztel. Ainsi, après déduction de la valeur d'entreprise de 4 milliards d'euros, l'impact net est d'environ 1,1 milliard d'euros. Fin 2015, notre ratio dette nette/EBITDA est de 2,01 à comparer à 2,09 fin 2014, en ligne avec notre objectif de ratio d'autour de 2 à moyen terme. L'entreprise conserve un profil de remboursement lissé. La structure du bilan est renforcée et Orange conserve une notation de crédit parmi les meilleures de notre secteur.

Les performances commerciales du 1^{er} trimestre 2016 sont portées par le très haut débit et par la convergence. La base de clients 4G du Groupe a doublé en un an pour atteindre 20 millions de clients à la fin du premier trimestre, avec une forte croissance dans tous nos pays européens. Sur la même période, la base clients Fibre a été multipliée par 2,1 à 2,2 millions de clients. Après la France, l'Espagne a été le deuxième pays à atteindre la barre symbolique de 1 million de clients Fibre. La base de clients IPTV de votre entreprise a augmenté de 10 % sur un an, à près de 8,2 millions, portée en particulier par la croissance en France et en Espagne. La croissance du taux de clients convergents rapporté à la base haut débit fixe a été régulière sur nos principaux marchés, contribuant par ailleurs à la baisse du taux de résiliation sur le mobile. Ces bonnes performances commerciales se sont traduites par des résultats financiers solides.

Concernant le chiffre d'affaires, la tendance des deux trimestres précédents se confirme. Au premier trimestre, il s'établit à 10 milliards d'euros en croissance de 59 millions d'euros en rythme annuel. En France, la tendance opérationnelle a continué à s'améliorer, notamment sur les services fixes, avec un chiffre d'affaires total

en baisse de 34 millions d'euros après une baisse de 89 millions d'euros au premier trimestre 2015. Le chiffre d'affaires de l'Espagne et du segment Entreprise évolue à nouveau en territoire positif avec des hausses de respectivement 1,8 % et 2,1 % en rythme annuel. Enfin, la zone Afrique et Moyen-Orient continue à soutenir la croissance du Groupe à raison d'une hausse de 4,4 %, une performance notamment tirée par la Côte d'Ivoire et le Mali.

Au cours de ce premier trimestre 2016, et comme en 2015, l'EBITDA de votre Groupe a été impacté par un effet de saisonnalité, même s'il a continué à s'inscrire dans une tendance générale d'amélioration. L'amélioration de la performance en chiffre d'affaires a contribué positivement à l'EBITDA pour 59 millions d'euros (contre -90 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2015). Cet effet est partiellement absorbé par des coûts de 50 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié Orange Ambition 2016. Par ailleurs, la mise en œuvre de la norme comptable IFRIC 21 et l'augmentation de la taxe pylône en Belgique ont impacté le trimestre à hauteur de 19 millions d'euros. Sans ce deuxième effet cumulé au précédent, l'EBITDA aurait été en hausse de +1,1 % sur un an, ce qui reflète la performance sous-jacente des opérations du Groupe. Les autres coûts ont augmenté de 32 millions d'euros, dont 16 millions d'euros liés à l'Euro 2016, un événement sportif dont Orange est très heureux de pouvoir être le sponsor officiel, et des coûts de contenus plus élevés pour enrichir nos offres TV. Les autres coûts sont restés stables suite à nos efforts continus de contrôle sur ces postes.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1,5 milliard d'euros au 1^{er} trimestre, soit une hausse de 10,4 % sur un an. Orange continue à investir fortement dans les réseaux, notamment sur le très haut débit. Nous comptons à présent 5,5 millions de logements raccordables à la fibre en France, soit une hausse de 39 % par rapport au 1^{er} trimestre 2015. En Espagne, 7,4 millions de logements sont raccordables à la Fibre, soit une hausse de 85 % sur un an. Notre objectif est d'atteindre 14 millions d'ici 2020. En Pologne, nous avons accéléré le déploiement de notre plan Fibre avec déjà plus de 800 000 logements raccordables. Le Groupe continue à faire la course en tête dans le mobile, particulièrement en termes de couverture 4G en France bien entendu, mais également dans le reste de ses implantations en Europe.

Ces résultats solides nous permettent donc de confirmer les objectifs 2016 annoncés en février dernier. Nous réitérons notre objectif d'un EBITDA retraité 2016 supérieur à l'EBITDA retraité 2015 à base comparable. Nous maintenons notre objectif de ratio de dette nette/Ebitda autour de 2 à moyen terme. Concernant le dividende pour 2016, nous proposons de le maintenir à 60 centimes, en versant un acompte sur dividende de 20 centimes en décembre 2016. Il vous sera proposé tout à l'heure de confirmer un dividende de 60 centimes pour 2015, dont Orange paiera alors le solde de 40 centimes le 23 juin prochain. Concernant la gestion de notre portefeuille, nous maintiendrons une approche sélective, en privilégiant nos zones géographiques existantes et la création de valeur.

Je conclurai sur la rémunération des actionnaires. Elle est maintenue à un niveau stable dans un contexte d'accélération des investissements de votre Groupe pour soutenir son retour à la croissance. Ce niveau préserve les équilibres financiers de votre Groupe, sa capacité à investir et à se désendetter, tout en vous assurant un rendement attractif.

Je vous remercie de votre attention.

Orange France

Fabienne DULAC

Directrice exécutive, Orange France

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

Etre connecté est devenu un essentiel. Notre président, Stéphane RICHARD l'a évoqué : en France, comme ailleurs, les usages explosent. Le mobile est devenu l'outil du quotidien, pour communiquer, mais également pour se divertir, pour payer, pour réaliser ses démarches administratives, en tout lieu et à toute heure. Pour les entreprises, c'est également un outil essentiel d'échange, de relation avec ses clients, ses partenaires.

Dans ce contexte très positif de développement des usages, la concurrence s'est intensifiée en France. Après quelques mois d'accalmie, depuis septembre 2015, le marché est à nouveau animé par une forte concurrence avec des offres très attractives, des promotions permanentes et des ventes privées.

Orange a su résister à ce mouvement et tenir ses objectifs par une dynamique commerciale soutenue.

Dynamique commerciale soutenue et maîtrise des coûts

Sur les marchés Grand Public et pro/PME et Entreprise, nous avons conforté notre position de leader notamment grâce à nos offres convergentes adossées à la performance de nos réseaux Fibre et 4G.

Sur le marché de gros, le très haut débit prend le relais des activités historiques de la boucle locale cuivre.

Je suis fière de nos résultats : la croissance de nos parcs clients dépasse la croissance du marché, sur le mobile comme sur l'Internet haut débit.

Sur le marché du mobile plus volatil que le fixe, nos clients nous sont restés fidèles. Nous enregistrons cette année le taux de résiliation le plus bas depuis 2010. C'est la preuve que le prix n'est pas le seul critère de choix. Nos clients font le choix du réseau mobile Orange pour sa qualité.

Sur la 4G, plus de 80 % de la population est couverte. Selon les mesures ARCEP, nous sommes encore en 2015, comme les années précédentes, le n° 1 des réseaux mobiles.

Sur le marché du fixe, nous sommes leaders, avec plus d'un million de clients Fibre Orange.

Parallèlement, nous continuons nos efforts pour maîtriser l'évolution de notre structure de coûts, notamment les coûts commerciaux. Nous avons arrêté de subventionner les terminaux mobiles pour les offres d'entrée de marché. Nos clients utilisent de plus en plus le canal digital. Nous avons amélioré l'efficacité dans les unités opérationnelles, comme dans les directions nationales.

Ce sont bien nos résultats opérationnels, notre dynamique commerciale et la maîtrise de nos coûts qui nous permettent de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour investir. Nous avons augmenté de 30 % nos investissements dans le très haut débit : ils sont le socle essentiel à la croissance des usages et à notre stratégie.

Essentiels 2020

Cette année passée valide notre stratégie et les choix portés dans Essentiels 2020, à savoir :

- nos choix d'investissements dans la Fibre, arme de reconquête et de montée en valeur de nos clients ;
- notre stratégie marketing qui préserve la valeur de nos parcs tout en proposant des offres entrée de gamme ;
- notre stratégie d'entreprise qui fonde l'expérience client comme axe majeur de différenciation.

Je vous propose de revenir à présent sur les preuves concrètes de nos avancées. Nous avons identifié trois axes clés qui définissent l'expérience client incomparable d'Orange :

- la performance de nos réseaux,
- la qualité de la relation client,
- la diversité de nos services pour accompagner les nouveaux usages.

Performance des réseaux

Sur nos réseaux, nous avons développé la performance de notre couverture dans les transports, en ville et à domicile.

Nous avons couvert de bout en bout la ligne de TGV Paris-Lyon. Pour cela, nous avons complété notre réseau de plus de 200 sites 4G le long de cette ligne, afin que nos clients puissent surfer en continu lors de leur voyage. Nous avons couvert entièrement 8 autoroutes en 3G-4G. Ces prouesses technologiques sont d'ailleurs spontanément reconnues par nos clients, qui relaient l'information sur les réseaux sociaux parfois avant même que nous en parlions.

En complément des transports, nous avons développé la performance de nos réseaux dans les villes. Sur le mobile, nous nous étions fixés pour objectif de réduire très significativement le taux d'échec et de coupure d'appels. Nous avons pu le réduire de 30 % là où nous avons porté nos efforts. A la veille de l'Euro 2016, nous pouvons nous féliciter du travail réalisé pour couvrir les 10 stades et assurer une expérience connectée de qualité aux spectateurs.

Enfin, nous avons aussi développé la qualité du réseau à la maison pour répondre à la forte attente exprimée par nos clients. Pour une meilleure connexion mobile à la maison, nous avons réalloué des fréquences 900 mégahertz. Celles-ci ont en effet une meilleure portée de connexion pour traverser les murs. De plus, avec la technologie Big Data, nous avons identifié les clients qui n'avaient toujours pas de connexion mobile suffisante chez eux. Ceci nous a permis de leur proposer une FemtoCell, c'est-à-dire un boîtier relais installé à leur domicile. Ainsi, nous avons amélioré la qualité mobile à la maison et en intérieur pour plus de 600 000 clients.

Pour la qualité du réseau fixe à la maison, nous investissons massivement sur le déploiement de la Fibre. D'ici fin 2016, nous rendrons la Fibre Orange accessible à plus de 7,1 millions de logements. Nous apportons aussi des solutions aux clients qui ne peuvent pas encore l'avoir. La technologie VDSL que nous déployons sur le réseau Cuivre permet déjà de passer le cap du très haut débit, soit 30 mégabits par seconde. Notre nouvelle box accompagne notre ambition du très haut débit. C'est une toute nouvelle expérience connectée que nous proposons, avec notamment des solutions permettant d'optimiser le Wi-Fi à domicile pour gagner en confort dans chaque pièce.

Nous répondons ainsi à une attente forte exprimée lorsque nous avons interrogé plus de 6 000 d'entre eux. Trois semaines après sa commercialisation, je peux vous dire qu'elle rencontre le succès attendu.

Comme vous le voyez, nous investissons pour améliorer encore la qualité de bout en bout. Nous voulons creuser l'écart significativement et durablement.

Relation client

Après le réseau, le deuxième élément clé qui constitue une expérience client incomparable est la relation client, lorsque ce dernier entre en contact avec nous dans une boutique, au téléphone, avec un technicien ou par l'application Orange & Moi accessible sur smartphone.

En matière de relation client, nos clients souhaitent avant tout l'efficacité, la simplicité et le moindre effort de leur part. Cela commence au moment de la souscription ou d'un changement d'offre, d'équipement ou de réseau. Pour que tout se passe bien, nous nous attachons à simplifier les offres et l'achat en boutique, au téléphone et sur Internet. Les gammes Open, Origami et Livebox ont été simplifiées. Le catalogue de prestations de services en boutique a été réduit pour plus de simplicité. La souscription à la Fibre Orange a été améliorée, avec notamment des délais plus rapides pour avoir un rendez-vous d'installation.

Nos clients souhaitent également de plus en plus pouvoir agir par eux-mêmes, sur Internet et sur leur téléphone. L'application Orange et moi est aujourd'hui accessible à tous nos clients Orange. Elle est constamment enrichie de nouvelles fonctionnalités, comme le déblocage de mobile. Nous voulons offrir une application simple et facile à utiliser par chacun. Au-delà de la demande d'autonomie de nos clients, elle permet de libérer nos conseillers pour mieux les accompagner. L'interaction digitale et la relation humaine se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Parallèlement, nous avons aussi choisi de revisiter notre accueil en boutique. Depuis septembre 2015, nous avons ouvert 17 Smart Stores pour faire vivre une nouvelle expérience client en boutique et leur permettre d'être mieux accompagnés dans la découverte des produits et des nouveaux usages. Nous avons observé un effet positif sur la satisfaction client, sur celle des salariés et sur l'activité commerciale qui progresse dans ces lieux de vente.

La relation client consiste aussi à accompagner nos clients dans des situations difficiles. Il arrive qu'ils soient confrontés à une interruption de service comme lors d'un vol, d'une casse de mobile ou d'intempéries. Notre objectif est de leur apporter les solutions les plus rapides et complètes. Sur le mobile, le Service 24 heures garantit une solution de remplacement en quelques heures. Actuellement, ce service est automatiquement disponible pour tous nos clients Orange. Nous leur proposons également un service de diagnostic et de dépannage de leur mobile dans nos boutiques. Sur le haut débit, les clients ont la possibilité de diagnostiquer et déclencher de façon automatique la résolution de certains cas de panne. En décembre 2015, 24 % des tests de lignes Livebox ont ainsi été réalisés en autonomie via nos canaux digitaux.

Diversité des produits et des services

Après le réseau et la relation client, le troisième élément clé que nous développons pour une expérience Orange incomparable est celui de la diversité de nos produits et services.

Dans toutes les boutiques et encore plus dans les Smart Stores, nous avons développé la vente d'accessoires et d'objets connectés. Tous ces efforts ont été payants et nous affichons fin 2015 une progression des ventes de 26 %.

Dans le domaine des services financiers, nous avons lancé avec succès notre service Orange Cash, un service de paiement sans contact avec le téléphone. Près de 200 000 clients l'ont adopté en quelques mois. C'est un beau succès. Nous nous préparons également à ouvrir en France le service Orange Money qui permet de transférer de l'argent vers l'Afrique.

Dans le domaine du divertissement, 2015 a été pour Orange France une année de forte croissance des revenus, portée par le développement de la télévision payante. Notre nouvelle Livebox est un atout dans cette dynamique, car elle permet d'accéder à une image de très haute qualité (Ultra Haute Définition ou 4 K) et à un son digne d'une salle de cinéma.

Permettre aux salariés d'être acteurs de l'expérience client

Enfin, pour soutenir durablement l'expérience client et améliorer collectivement nos performances, notre ambition est de créer les conditions qui permettent aux salariés d'être acteurs de l'expérience client. C'est notre promesse d'employeur digital et humain.

L'expérience client incomparable passe par une culture de l'expérience client partagée par tous. En 2015, nous avons lancé l'opération « Tous en 4 G » pour équiper tous nos salariés d'un smartphone 4G. En complément, des ateliers digitaux permettent de se familiariser avec les nouveaux usages à son rythme.

Par ailleurs, nous poursuivons l'anticipation et l'identification des compétences clés qui permettent de préparer les activités de demain. Dans notre contexte de départs naturels, nous veillons à ce que l'évolution globale des effectifs se fasse en cohérence avec l'évolution de l'activité pour ne pas accroître la charge de chacun. Nous adaptons le rythme de nos recrutements à celui des départs.

L'année passée, nous avons recruté près de 1 600 collaborateurs, dont une grande partie au service du très haut débit. Dans ces recrutements, nous respectons nos engagements sociétaux, en particulier l'égalité entre hommes et femmes. Nous sommes très attentifs à la féminisation des filières techniques : métiers de l'intervention, ingénieurs, développeurs.

En conclusion, cette année 2015 confirme que notre stratégie Essentiels 2020 est la bonne. Nous sommes l'opérateur référence sur le très haut débit, nous avançons pour offrir une expérience client incomparable, partout, pour tous et à chaque instant. C'est ainsi que nous continuerons de conforter notre position de leader.

Je vous remercie pour votre attention.

Orange en Europe

Gervais PELLISSIER

Directeur Général Délégué Europe

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Je sais combien ce qui se passe pour notre Groupe en France est important, puisque la plupart d'entre vous sont nos clients et nos actionnaires, mais nous avons

souhaité, après les investissements qui ont été réalisés au cours des dernières années, vous rendre compte de l'évolution du Groupe dans les autres pays européens.

Outre la France, Orange est présent en Europe dans 7 pays, dont 6 de l'Union Européenne, à savoir :

- Espagne ;
- Pologne ;
- Belgique ;
- Roumanie ;
- Slovaquie ;
- Luxembourg ; et
- Moldavie.

Ces sept pays représentent 25 % des revenus du groupe Orange, tandis que la France en apporte près de 46 %. Nous employons également dans ces pays un peu plus de 30 000 personnes. Il est intéressant de noter qu'en Belgique et en Pologne, Orange Belgium et Orange Polska sont des sociétés cotées, dont le Groupe détient plus de 50 % du capital. Certains actionnaires sont d'ailleurs présents aussi bien au capital de ses filles qu'au capital de la mère.

Au total, dans les sept pays de la zone Europe, le Groupe Orange sert 51 millions de clients mobiles et 9 millions de clients fixes, selon les derniers résultats publiés à la fin du premier trimestre 2016.

Une proportion toujours plus importante d'entre eux ont choisi Orange comme opérateur convergent de service fixe et mobile, et même de télévision. Avec 9,3 millions de clients convergents à la fin du premier trimestre 2016, Orange est déjà le premier opérateur convergent en Europe en nombre de clients. Les équipes européennes d'Orange peuvent être fières de ce résultat.

Que met-on derrière le mot « convergence » et pourquoi avons-nous décidé d'en faire le cœur du déploiement du plan Essentiels 2020 dans nos activités européennes ?

La définition la plus simple de la convergence est de répondre à tous les besoins des individus, des foyers et des entreprises dans le domaine de la connectivité, en leur fournissant des solutions mobiles et fixes, accompagnées des contenus et de services additionnels. De cette façon nous répondons à l'évolution des comportements des clients et à la croissance exponentielle de consommation des données.

Nos clients demandent d'avoir accès en permanence à leurs proches, à leurs collègues, à leurs partenaires, à leurs contenus, à leur travail, à leurs loisirs, partout, sans avoir à se préoccuper des technologies utilisées. Ils expriment de plus en plus fortement leur envie d'avoir une relation simple et efficace avec un seul fournisseur, avec un seul point de contact, une seule facture, un niveau de service stable et prévisible pour tout élément de leur portefeuille de services.

Ce modèle de relation client et de structure du catalogue, né en France et en Espagne, se déploie maintenant dans toute l'Europe.

Pour Orange, qui place ses clients au cœur de sa stratégie Essentiels 2020 et veut leur assurer une expérience incomparable, la convergence des services, et des moyens pour délivrer ces services, est apparue comme la solution la plus efficace.

Elle a été mise en œuvre avant tout de façon organique, par la mobilisation de ses ressources existantes : infrastructures, bases client et réseaux de distribution.

Ses effets en ont été complétés par la réalisation des opérations de consolidation fixe/mobile. De telles opérations conduites aussi par certains de nos concurrents, ont d'ailleurs représenté une part importante de l'activité M&A du secteur au cours de ces dernières années.

La convergence est aussi créatrice de valeur pour l'entreprise. Elle permet de :

- fidéliser davantage les clients, en particulier en réduisant le taux de résiliation dans le mobile,
- mutualiser les investissements, en particulier dans le cœur de réseau,
- optimiser les frais commerciaux.

En Europe, où la croissance de l'activité télécom reste modérée, c'est une solution essentielle d'améliorer à moyen terme la rentabilité du capital investi.

Avec 9,3 millions de clients convergents et 2,2 millions de clients fibre, dont 1 million disposant d'une offre convergente, nous démontrons que nous avons fait un bon choix qui nous permet de fournir aux clients Orange une expérience incomparable et de renforcer notre position de premier opérateur européen de télévision sur IP, de la convergence et de la fibre.

Si cette stratégie est déployée dans l'ensemble des pays européens, au-delà de la France, c'est en Espagne qu'elle délivre les résultats les plus spectaculaires.

Les deux faits les plus marquants de notre belle relation avec l'Espagne sont l'achat de l'opérateur mobile Amena en 2005 et celui de l'opérateur Fibre et convergent, Jazztel, 10 ans plus tard, en 2015. Ces deux superbes sociétés agrégées à ce qui était France Télécom Espagne en 2015 font aujourd'hui d'Orange Espagne l'acteur leader le plus dynamique du marché.

Orange Espagne est numéro 1 de la croissance sur le marché télécoms en Espagne pour les 10 dernières années.

Désormais, avec 15,4 millions de clients mobiles, Orange Espagne est l'incontestable numéro deux du marché et l'opérateur alternatif de référence, bien équipé pour renforcer sa position et se préparer pour son développement futur

Nous sommes aussi forts dans le haut débit, avec 3,8 millions de clients dont plus d'1 million connectés à la Fibre, ce qui fait d'Orange le premier opérateur alternatif pour la Fibre en Espagne et celui qui a la plus forte croissance en télévision.

Les pouvoirs publics espagnols sont pratiquement les seuls en Europe à avoir pris au mot la Commission européenne et à avoir mis en place une véritable concurrence par les infrastructures, ce qui fait aujourd'hui de l'Espagne le pays le plus fibré d'Europe.

Orange Espagne est l'acteur phare de ce développement, avec 7,4 millions de foyers connectables à la Fibre à la fin du premier trimestre 2016 et l'objectif d'étendre cette couverture à plus de 14 millions d'ici 2020.

Plus de vingt ans de présence directe du groupe Orange en Espagne sont la meilleure preuve de notre engagement à long terme. Depuis 2007, Orange Espagne a investi plus de 5 milliards d'euros en CAPEX. La société a plus de 7 000 salariés et est aussi reconnue pour son engagement dans la responsabilité sociale, notamment à travers les activités de la Fondation Orange en Espagne, consacrée notamment à la lutte contre l'autisme.

En conclusion, je voudrais me concentrer sur l'ambition d'Orange en Europe pour 2016-2018, c'est-à-dire la convergence partout en Europe.

A ce jour nous sommes d'ores et déjà près de cet objectif, déjà accompli dans les cinq pays principaux de la zone : Espagne, Pologne, Belgique, Roumanie et Slovaquie.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé des offres convergentes en Belgique et en Roumanie grâce, respectivement, à l'accès réglementé au câble en Belgique et l'accès contractuel à l'infrastructure de Fibre de l'opérateur historique en Roumanie. De plus, nous avons lancé un programme ambitieux du développement organique de la Fibre en Pologne. Enfin, avec le rebranding de Mobistar en Orange Belgium, approuvé à la quasi-unanimité par l'Assemblée générale de Mobistar en mai dernier, nous opérons à présent sous la marque Orange dans l'ensemble de nos pays européens.

Nous restons convaincus que l'investissement dans le très haut débit fixe et mobile, et la convergence resteront essentiels pour fournir une expérience incomparable aux clients Orange en Europe et pour créer de la valeur pour les actionnaires du groupe Orange.

Je vous remercie pour votre attention.

Orange, entreprise responsable et citoyenne

Christine ALBANEL

Directrice Exécutive RSE, Diversité, Partenariats et Solidarité

Mesdames et Messieurs,

Vous avez tous reçu, en arrivant à cette assemblée générale, le traditionnel rapport annuel. Pour la première fois, ce rapport est « intégré », ce qui signifie que notre entreprise rend compte de son action sociale, sociétale, autant que de ses performances économiques.

Ce rapport intégré est le symbole d'un changement majeur, à l'œuvre partout : une grande entreprise est désormais jugée de façon globale, y compris par les investisseurs financiers, en ne séparant plus les résultats économiques et la performance durable. Ne pas s'inscrire dans cette double ambition, prendre des engagements et ne pas les tenir peut avoir des conséquences graves, comme le montrent d'autres secteurs dans l'année écoulée.

Il est aussi l'illustration d'un engagement constant et déjà ancien : notre politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise fait l'objet d'un rapport spécifique annuel depuis 2003. Elle est l'une des plus reconnues parmi les sociétés du CAC 40, dans les classements, comme depuis 2014 le *Carbon Disclosure Project* (transparence sur nos émissions de CO₂) et les labellisations comme le label Ethibel sur l'investissement responsable. Toutes nos réalisations sont auditées.

Cette politique RSE se déploie autour de trois exigences :

- Une exigence éthique, dans laquelle s'inscrit par exemple notre politique d'achat responsable vis-à-vis de nos fournisseurs en France (Orange est lauréat 2015 du prix des délais de paiement), comme à l'international, au travers de 61 audits de fournisseurs effectués en 2015 par la Joint Audit Cooperation, organisme que nous avons fondé avec Telecom Italia et Deutsche Telekom ;
- une exigence environnementale ;
- une exigence sociétale pour que le numérique profite à tous et soit au service du développement.

L'exigence environnementale : la COP 21

L'environnement a été au centre de l'actualité de la fin 2015. Au Bourget, pour la première fois, les entreprises étaient présentes dans l'enceinte des négociations diplomatiques, au cœur de la zone de l'ONU. Réunies en différents groupements, elles se sont engagées à l'égal des Etats, ce qui signifie que les sociétés attendent des entreprises ce qu'elles attendent des Etats, à savoir être une partie de la solution et non du problème.

Dans ce cadre, Orange a été partenaire officiel de la COP 21, en fournissant une couverture mobile rehaussée ainsi que des accès Internet et Fibre pour lesquels nous avons reçu les félicitations de l'ONU.

Nous avons été également un acteur engagé. Avec 39 grands groupes français, nous avons répondu à l'initiative de la Présidence Française, « *Paris Pledge for Action* », en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique et nous participons, avec d'autres entreprises internationales, au programme *Caring for Climate* des Nations Unies.

Nous avons pris des engagements forts pour nous-mêmes, dont le premier est de diviser par deux nos émissions de CO₂ par usage client en 2020 par rapport à 2006. Nos impacts se caractérisent par des usages : un smartphone c'est de la voix et de l'internet donc deux usages, une box est de la voix, de la télévision et de l'Internet, donc trois usages.

Le second engagement est de promouvoir l'économie circulaire, en portant à 30 % d'ici 2020 le nombre de mobiles collectés rapporté au nombre de mobiles que nous vendons chaque année. Réemployer ces mobiles et leur donner une seconde vie, comme pour nos équipements de réseaux, revient à inscrire nos processus dans l'économie circulaire.

Ce sont des efforts importants, mais nécessaires, car le nombre de nos clients ne cesse d'augmenter et les usages de se développer de façon exponentielle. Pour faire face, Orange a choisi de ne pas faire de compensations carbone (en clair de ne pas acheter de droit à polluer), mais de réduire en réel les émissions de CO₂ grâce à des plans d'action concrets par domaines : bâtiments, flottes de véhicules, réseaux.

Cela signifie aussi une attention particulière à l'éco conception. Par exemple, la nouvelle Livebox intègre ainsi dès l'origine des solutions optimisées, notamment pour le dégagement de chaleur, la durée de vie de l'équipement, avec une résistance accrue à la foudre et une coque facilement démontable et donc réutilisable, si le client rapporte sa Livebox.

En conclusion, cette politique environnementale correspond à l'attente de nos clients, permet des économies, est un espace d'innovation et ouvre la voie à une gestion plus durable et plus profitable.

Une exigence sociétale

Un aspect de notre engagement sociétal est l'éducation numérique et l'accompagnement des talents. Cette action se structure autour de plusieurs programmes phares, portés par notre politique RSE et par la Fondation Orange.

Le premier objectif est l'apprentissage du numérique et la transmission de contenus via les outils numériques, là où les structures scolaires manquent. Ainsi, du programme des écoles numériques permettent d'équiper les classes en serveurs et en tablettes, sur lesquels télécharger les contenus souhaités : programmes scolaires des pays, Wikipedia, vidéos de la Khan Academy en maths et en sciences, sans compter des milliers de livres gratuits. Nous avons démarré ce programme à la rentrée scolaire 2014. Aujourd'hui, plus de 500 écoles sont équipées dans 11 pays de la zone Afrique et Moyen-Orient, et nouvellement en France. L'opération SuperCodeurs, qui

est récente, avec une édition en 2014 et deux l'année dernière, nous a permis d'initier au code quelques 1500 enfants entre 9 et 13 ans dans 9 pays, autant en Europe qu'en Afrique, et nous allons bien sûr l'étendre.

Le deuxième objectif est de favoriser l'insertion des jeunes et des femmes. Ainsi, la Fondation aura créé, fin 2016, 51 FabLabs solidaires, dont 38 en France. Ce sont des centres de ressources numériques où les jeunes, dont beaucoup sont sortis du système scolaire, réalisent eux-mêmes des prototypes d'objets grâce à des outils numériques comme les imprimantes 3D, et acquièrent des compétences que nous souhaitons labelliser. Le 6 avril dernier, un challenge international a réuni à Paris 17 équipes de Fab Labs originaires de 6 pays. Pour les femmes, nous avons ouvert, à ce jour, 95 maisons digitales dans 10 pays, dont la France, pour leur apprendre la maîtrise d'outils simples (tableurs, site web) et les aider dans leurs projets professionnels.

Le troisième objectif est d'accompagner les talents du numérique. En détectant ces talents : c'est l'ambition du Prix Orange de l'entrepreneur social en Afrique. En cinq ans, 2 600 dossiers ont été étudiés et 15 projets ont été soutenus et ont vu le jour dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation. Pour accompagner les talents dans le temps, nous avons créé des incubateurs ouverts aux acteurs locaux au Sénégal, au Niger, au Mali, à l'île Maurice et en Guinée. Ils allient les institutions internationales comme la Banque Mondiale et, au niveau local, le secteur public, privé et la société civile. Nous accompagnons les projets pendant trois ans.

Dans tous ces programmes, notre démarche est inclusive : elle n'exclut à aucun moment, ni au début ni à la fin. Elle passe également par un dialogue avec tous les acteurs locaux, publics et privés.

Tout cela est possible grâce à nos salariés qui s'engagent de multiples manières :

- par le bénévolat, en particulier au service de nos fondations (8 000 salariés bénévoles chez Orange) ;
- par le mécénat de compétences (1 500 salariés) ;
- par le tutorat dans le cadre des grandes associations que nous soutenons, comme Energie Jeunes, pour la réussite scolaire au Collège, ou Capital Filles, qui favorise l'orientation des lycéennes vers les métiers du numérique.

Cet engagement est porteur de sens et de fierté.

En conclusion, la performance de notre entreprise ne se réduit pas à ses résultats financiers : notre capacité à répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux en fait partie intégrante. C'est aussi une façon de créer de la valeur pour l'ensemble de notre Groupe et pour les sociétés dans lesquelles nous opérons.

Essentiels 2020

Stéphane RICHARD

Président-directeur général

L'an dernier, je vous présentais notre nouvelle stratégie, Essentiels 2020. Cette stratégie vise un objectif central, faire vivre à chacun une expérience client incomparable au quotidien. Elle a pour ambition de nous différencier toujours plus par l'investissement et par la qualité de nos services, en s'appuyant sur cinq leviers.

Premier levier : « offrir à nos clients une « connectivité enrichie »

Nous avons prévu d'investir 15 milliards d'euros sur la période 2015-2018, dont 4,5 milliards sur la Fibre. En 2015, les investissements Fibre ont ainsi augmenté de 55 % en un an, faisant d'Orange le premier opérateur européen en termes d'investissements sur la Fibre. En France, notre réseau a été désigné meilleur réseau mobile par l'ARCEP en 2015 pour la 5^{ème} année consécutive.

Deuxième levier : « réinventer la relation clients »

Nous développons dans tous les pays où nous sommes présents des outils de Customer Experience Management, nous permettant de mesurer la qualité de service vécue par nos clients en temps réel et de détecter les points d'amélioration prioritaires. Symboles de cette ambition, nous avons lancé un nouveau concept de boutiques, les Smart Stores, qui proposent une expérience chaleureuse et originale, organisée par univers : maison, famille, travail, bien-être, divertissement..., et tournée vers l'usage. 45 Smart Stores ont déjà ouvert dans tous nos pays et nous en compterons plus de 200 d'ici la fin de l'année. Nous ouvrirons aussi en France avant fin 2016 dans le quartier de l'Opéra à Paris un magasin de 1 000 mètres carrés, emblématique de ce que nous souhaitons faire en terme de relation client. Ce sera le vaisseau amiral de notre réseau de distribution en France.

Troisième levier : « construire un modèle d'employeur digital et humain »

Nous venons d'obtenir la certification « Top Employer Global » en 2016 : seules 8 entreprises dans le monde ont obtenu cette certification et parmi elles nous sommes le seul opérateur télécoms à avoir reçu cette distinction. Dans un autre registre, l'offre d'actions réservée au personnel, Orange Ambition 2016 a été un véritable succès et a été souscrite par près de 46 000 salariés dans 29 pays.

Quatrième levier : « accompagner la transformation du client entreprise »

Nous avons ainsi connu une forte dynamique de nos activités de service de 4,1 %. Les activités Cyberdéfense et Cloud, notamment, ont connu une belle croissance en 2015.

Cinquième levier : « se diversifier en capitalisant sur nos actifs ».

Pour ce levier, nous avons choisi deux domaines : l'internet des objets et les services financiers sur mobile.

Je m'attarderai davantage sur ce cinquième levier. Dans le premier domaine, l'Internet des objets (IoT) concernera toutes les facettes du quotidien, pour les personnes comme pour les entreprises. Les volumes de données générées par les dizaines de milliards d'objets connectés en 2020 se chiffreront en zettaoctets (milliers de milliards de gigaoctets).

Nous souhaitons couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, à commencer par la connectivité des objets. Nous gérons aujourd'hui plus de 7 millions d'objets dans le monde. Au-delà de la connectivité traditionnelle par les réseaux cellulaires ou les réseaux fixes, nous déployons en France un réseau longue portée et basse consommation dédié aux objets connectés, LoRa.

Au-delà de la connectivité, nous sommes également très présents sur la partie services. Nous souhaitons accompagner les entreprises dans la conception et la mise en œuvre de leur stratégie dans l'Internet des Objets. Nous nous positionnons en particulier comme opérateur de données autour de notre plateforme Datavenue. Datavenue propose aux entreprises des solutions pour exploiter les données issues de leurs objets, et créer de nouveaux services pour leurs clients. Grâce à cette plateforme, Seb peut proposer des recettes personnalisées avec le service Foodle, qui prennent en compte vos appareils de cuisson, vos préférences, mais aussi vos différents paramètres personnels, comme l'intensité de votre activité physique ou

d'éventuelles contraintes alimentaires. Datavenue permet également à Harmonie Mutuelle de proposer un service de téléassistance et de suivi en temps réel des données médicales des patients sortant d'hospitalisation ou souffrant d'une maladie chronique. En ce qui concerne le grand public, nous proposons par exemple des offres de maison connectée en France et en Roumanie.

Les services financiers représentent un levier majeur de la diversification et de la croissance d'Orange.

Nous nous appuyons sur une expérience réussie dans le domaine du paiement ou de la banque mobile, qui nous a confirmé l'appétence de nos clients. Notre offre Orange Money a séduit près de 18 millions de clients en Afrique et au Moyen-Orient, leur ouvrant l'accès à des services bancaires tels que transfert d'argent ou le paiement à distance via leur mobile. Notre offre Orange Cash, permettant le paiement grâce à la technologie « NFC » a été généralisée sur toute la France en octobre dernier. Son démarrage est très prometteur. Enfin, nous avons lancé une première expérience de banque mobile en Pologne, Orange Finance fin 2014 ; elle comptait 258 000 clients à la fin du premier trimestre 2016.

Nos atouts sont nombreux : en France, nous entretenons des relations privilégiées avec nos 28 millions de clients ayant un mobile, à qui nous pourrions proposer ces nouveaux services par le biais d'offres « croisées », et nous disposons d'un réseau de 750 boutiques et d'une marque forte, qui a su développer une forte relation de confiance avec ses clients.

Forts de cette expérience et de ces atouts, nous avons décidé de lancer une banque 100 % mobile en France dès 2017 et par la suite dans d'autres pays européens, notamment en Espagne et en Belgique. Au moment où de plus en plus de clients en Europe sont séduits par la facilité des banques en ligne, le moment est opportun pour se lancer.

Notre spécificité est de ne pas partir de la banque pour aller vers le digital, mais du digital pour aller vers la banque. Notre ambition est de proposer à nos clients « une banque dans leur poche ».

Nous nous concentrerons sur l'expérience client, privilégiant l'immédiateté, la simplicité et l'interactivité, avec pour objectif d'offrir l'essentiel des services bancaires via une expérience client mobile et digitale unique. Ces services couvriront ainsi le compte courant, l'épargne, le crédit, l'assurance et le paiement. Notre ambition est d'attirer à terme 2 millions de clients grâce à une offre particulièrement transparente et compétitive.

Le 22 avril dernier, nous avons signé avec Groupama un accord qui se concrétisera par l'entrée d'Orange au capital de Groupama Banque à hauteur de 65 %. La finalisation de la transaction interviendra au cours du 3^{ème} trimestre 2016 et est soumise à l'approbation des autorités de contrôle. Notre offre sera commercialisée sous la marque Orange dans notre réseau de distribution et sous la marque Groupama dans les réseaux de distribution Groupama. C'est un pari stratégique, dont nous récolterons les fruits sur le moyen terme.

Je conclurai mon propos par quelques mots sur l'étendard de notre Groupe : la marque Orange.

Notre marque est un actif et un atout que beaucoup d'entreprises nous envient à travers le monde. Créée en 1994 dans un monde pré-digital, l'identité visuelle de notre marque a évolué l'an dernier, afin de servir au mieux notre ambition. En y intégrant de la souplesse et du dynamisme, nous montrons que nous sommes capables de nous adapter pour vraiment répondre au client et offrir toujours plus de services. Une marque se construit dans l'expérience et dans la somme des interactions quotidiennes, réelles ou virtuelles, qu'elle entretient avec ses clients. Dans cette révolution digitale

où de nouveaux services et usages apparaissent chaque jour, la marque Orange entend créer une expérience utile et unique pour connecter ses clients à ce qui est essentiel dans leur vie.

Orange est la marque française la plus valorisée (17,6 milliards d'euros), la 54^{ème} marque mondiale et la 6^{ème} dans le rang mondial des opérateurs Télécoms. Présente depuis le 1^{er} janvier 2016 dans deux nouveaux pays, l'Egypte et la Belgique, auprès de 37 millions de clients supplémentaires, la marque Orange est désormais déployée dans tous les pays européens du Groupe. Elle sera également adoptée au Maroc d'ici quelques mois, couvrant ainsi la quasi-totalité des géographies où le Groupe est présent.

Orange est aussi le partenaire des grandes émotions collectives. Nous avons été l'opérateur de télécommunications officiel de grands tournois internationaux comme la Coupe du monde de la FIFA 1998, la Ligue 1, l'Euro 2012 et prochainement, de l'Euro 2016. Nous fournissons ainsi l'ensemble des services de communication dans les 10 stades dans lesquels se déroulera le tournoi, ainsi que dans les Fan-zones : ce sera le tournoi de football le plus connecté de l'histoire. Plus de 800 ingénieurs et experts Orange se consacrent à cet événement.

Avant de céder la parole à Pierre LOUETTE sur l'évolution de la gouvernance du Groupe et les résolutions qui seront soumises à votre vote, je vous laisse découvrir le petit film réalisé à l'occasion de ce tournoi, en présence d'un ambassadeur exceptionnel, qui vient d'ailleurs de remporter la champions league avec le Real de Madrid : un certain Zinedine Zidane.

Un film sur l'Euro 2016, dont Orange est partenaire, est diffusé.

Gouvernance et présentation des résolutions

Pierre LOUETTE

Directeur Général Délégué, Secrétaire Général du Groupe

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Chaque année, à l'occasion de l'Assemblée générale, il vous est rendu compte aussi succinctement que possible des travaux du Conseil d'administration.

Votre Conseil, c'est son rôle, se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques. Il a également pour mission de contrôler la gestion, d'analyser la performance financière, sociale et sociétale et de s'assurer que les informations qui vous sont communiquées reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise.

S'agissant du descriptif des travaux du Conseil d'administration et de ses comités, je vous invite à consulter le Document de référence 2015 : il est téléchargeable sur notre site internet : www.orange.com/ag2016. Vous y trouverez notamment au chapitre 5.2. « Gouvernement d'entreprise » une description détaillée de la manière dont les décisions importantes sont prises par le Conseil d'administration, des différents sujets examinés au cours de l'exercice 2015 et du rôle respectif des comités du Conseil ainsi que l'assiduité des administrateurs.

J'insiste d'un mot sur ce dernier point, car, avec 93 %, ce taux de présence est chez Orange très élevé au regard de la fréquence de réunion de ce Conseil, et ce sans compter les réunions des Comités du conseil. Vous êtes sensibles, je le sais, à l'implication des administrateurs dans la vie de votre Société : chez Orange, elle est très grande.

Plutôt que de vous présenter ce qui est déjà détaillé dans le Document de référence, je vais mettre en exergue quelques points de l'année 2015 pour vous montrer le fonctionnement concret de votre Conseil d'administration et l'importance qu'il attache à une bonne gouvernance.

Si le nombre d'administrateurs tout comme l'enveloppe globale de jetons de présence restent inchangés, cette année encore, le Conseil a travaillé au cours de l'année 2015 sur l'évolution de sa composition. Cela vous est d'ailleurs présenté au vote (5ème à 7ème résolutions). En effet, les mandats de Claudie HAIGNERE (administratrice depuis le 21 mai 2007), de José-Luis DURAN et de Charles Henri FILIPPI (tous deux administrateurs depuis le 5 février 2008) arrivent aujourd'hui à échéance. Votre Conseil d'administration s'est tout naturellement appuyé sur les travaux du CGRSE afin de se prononcer sur le renouvellement de ces mandats ou la nomination de nouveaux administrateurs.

À cet égard, le CGRSE a défini les critères qui lui sont apparus les plus pertinents pour établir ses recommandations au Conseil d'administration, à savoir la diversité des profils des administrateurs et de leur expertise (financière, scientifique, digitale et opérationnelle), et la durée des mandats à la lumière des critères d'indépendance prévus par le code Afep-Medef.

Par ailleurs, le CGRSE a estimé, à juste titre, qu'il était important de mener à bien un renouvellement du Conseil tout en assurant une transition harmonieuse et en évitant donc un départ massif des administrateurs les plus anciens, qui possèdent une expérience précieuse et une connaissance approfondie de l'histoire de la Société.

En accord avec ces recommandations, un consensus est apparu autour du remplacement de certains administrateurs parmi les plus anciens dans le cadre d'un renouvellement progressif du Conseil d'administration, tout en préservant la diversité des profils évoqués ci-dessus.

Dans ce cadre, Bernard DUFAU, dont la nomination qui remonte au 25 février 2003 est la plus ancienne, et qui est également l'administrateur référent du Conseil, a fait part de son intention de ne pas achever son mandat, tout en proposant de le conserver le temps nécessaire pour que sa succession à la présidence du comité d'audit puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

En effet, la responsabilité de la présidence du Comité d'audit, qui s'est réuni 9 fois en 2015 et qui intervient en particulier sur le reporting financier, le contrôle interne et la gestion des risques, la gestion de la dette et des liquidités, les projets de développement international et les relations avec les commissaires aux comptes requiert, outre une expertise de très haut niveau, ce que personne ne saurait contester d'agissant de Bernard DUFAU, une connaissance approfondie de la Société et de ses processus de reporting, et un historique qui ne peut que s'acquérir au fil du temps.

Il est donc apparu nécessaire au Conseil, en anticipation de ce départ, que soit désigné dès cette Assemblée générale un nouvel administrateur qui sera appelé à rejoindre le comité d'audit.

Votre Conseil d'administration vous propose ainsi de nommer un nouvel administrateur au profil principalement financier en la personne de Bernard RAMANANTSOA, qui viendra compléter les expertises du Conseil. Bernard RAMANANTSOA a fait l'objet d'un processus de sélection poussé. Sa candidature est le résultat d'une mission externe confiée à un consultant spécialisé et il a également rencontré les présidents des trois comités du Conseil, ainsi que trois des dirigeants mandataires sociaux, dont Stéphane RICHARD.

Par ailleurs, au regard de cette nomination, un choix a dû être fait par rapport aux trois mandats arrivant à échéance. Seuls deux administrateurs en fonction pouvaient

être proposés au renouvellement, car il n'était pas envisagé d'augmenter le nombre d'administrateurs composant le Conseil.

Le Conseil a considéré qu'il convenait, malgré ses grandes qualités unanimement reconnues et son implication dans les travaux, de ne pas renouveler le mandat de Claudie HAIGNERE, dont la nomination est la plus ancienne après celle de Bernard DUFAU. Je pense pouvoir dire que cette dernière recommandation n'a pas été aisée à formuler. Il est toutefois apparu que le nécessaire renouvellement du Conseil impliquait que les deux administrateurs les plus anciens le quittent, à savoir Bernard DUFAU et Claudie HAIGNERE. Votre Conseil a tenu à souligner les grandes qualités de cette dernière et l'a remerciée chaleureusement pour son engagement notamment au sein du Comité Innovation et Technologie.

Ce départ aura pour conséquence de diminuer le nombre d'administratrices au sein du Conseil et réduire leur pourcentage de 41,67 % à 33,33 %, car les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour ce calcul. Au-delà de l'aspect juridique, que ce soit au travers des recommandations du code Afep-Medef ou de la loi qui dispose que ce pourcentage devra atteindre les 40 % lors de la première assemblée 2017, cela n'est pas satisfaisant à de nombreux égards. Orange a toujours eu à cœur de respecter une proportion supérieure aux objectifs fixés par la loi ou recommandés par le code Afep-Medef. C'est pourquoi votre Conseil a demandé que soit envisagée, si possible d'ici la fin de l'année, la désignation d'une administratrice sur le poste de Bernard DUFAU. A cet égard, le CGRSE a d'ores et déjà lancé des travaux afin d'identifier des candidates.

Dans ce contexte particulier, votre Conseil d'administration vous propose donc de nommer Bernard RAMANANTSOA et de renouveler le mandat de Charles-Henri FILIPPI, dont la présence sera également de nature à assurer la transition avec le nouveau Président du comité d'audit appelé à être désigné par le Conseil, ainsi que le mandat de José-Luis DURAN, dont l'expertise financière et l'expérience du marché espagnol, deuxième géographie du Groupe, ont été considérées comme déterminantes. José-Luis DURAN occupe également aujourd'hui la fonction d'expert financier du comité d'audit requise par la réglementation américaine du fait de la cotation d'Orange sur le NYSE.

Charles-Henri FILIPPI et José-Luis DURAN, tout comme les autres administrateurs de votre Société d'ailleurs, portent une attention particulière au temps qu'ils doivent consacrer à leur fonction d'administrateur d'une société cotée comme Orange. Ils ne disposent que d'un nombre limité de mandats respectant ainsi largement les recommandations du Code Afep-Medef et la loi.

Les trois administrateurs dont la nomination vous est proposée sont indépendants. L'examen de leur indépendance a été réalisé par le Conseil d'administration dans le cadre de l'examen des projets de résolutions en vue de notre assemblée générale d'aujourd'hui.

Enfin, le Conseil d'administration a procédé en octobre 2015 au renouvellement du mandat de Directeur général délégué de Gervais PELLISSIER et à la désignation à compter du 1^{er} janvier 2016 de deux nouveaux Directeurs généraux délégués, Ramon FERNANDEZ, notre directeur financier, et moi-même, portant ainsi à trois le nombre de ses directeurs généraux délégués.

Le Conseil a jugé que cette évolution de la gouvernance, rendue nécessaire par la taille et l'importance du Groupe, permettra au Président de renforcer son action de direction et d'organisation de la gouvernance des travaux du conseil d'administration.

Je poursuivrai sur l'activité de votre Conseil en lien avec la vie d'un groupe de télécommunications comme Orange. Notre président vous a parlé du dossier Bouygues. De mon côté, je voulais vous parler de deux dossiers examinés par le

Conseil et qui ont donné lieu à une gouvernance ad hoc qui témoigne de la grande qualité que votre Conseil attache à l'examen des dossiers qui lui sont présentés pour décision. Je dois vous avouer que ces dossiers me tenaient particulièrement à cœur, car, en lien avec Fabienne DULAC, en charge d'Orange France, et avec Gervais PELLISSIER, en charge de la zone Europe, ils entraient aussi directement dans mes fonctions opérationnelles au sein d'Orange.

Il s'agit de la participation aux enchères LTE en Pologne et à l'appel d'offres de juillet 2015 de l'Arcep sur la bande des 700 MHz en France. Pour les fréquences en Pologne, le processus a pris près d'une année. Je vous rappelle qu'aux termes de l'article 2 du règlement intérieur « *Les acquisitions de fréquences télécoms par le Groupe sur les géographies représentant au moins 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe font l'objet d'une présentation préalable au Conseil d'Administration* ». C'est le cas d'Orange Polska. En octobre 2014, le régulateur polonais (UKE) a mis aux enchères les fréquences 800 MHz et 2600 MHz pour le développement du LTE. Ces nouvelles fréquences étaient cruciales pour Orange Polska qui n'a pas pu obtenir de fréquences 1800 MHz lors des précédentes enchères en 2013. Pour continuer à servir ses clients avec la meilleure expérience client possible, Orange Polska avait commencé à utiliser, en partage, des fréquences LTE appartenant à T-Mobile. Une gouvernance ad hoc du suivi des enchères a été mise en place au niveau d'Orange Polska tout en associant, dès lors qu'un certain montant d'enchères était atteint, deux membres du comité de Direction d'Orange Polska supervisés par quatre représentants du « Supervisory Board » d'Orange Polska dont Gervais PELLISSIER et Ramon FERNANDEZ.

Votre Conseil, le 3 décembre 2014, avait recommandé une enveloppe maximum pour les enchères et confirmé qu'à un certain niveau d'enchères, le Président, le président du Comité d'audit, Bernard DUFAU, et les membres du Comité d'audit qui souhaiteront s'associer à la démarche examineront l'opportunité d'une augmentation de l'enveloppe et il serait recueilli une recommandation de leur part. Il y a eu au final plus de 115 tours d'enchères. Le résultat des enchères a été publié le 20 octobre 2015 et Orange Polska a gagné 2 x 10 MHz dans la bande 800 MHz et trois blocs dans la bande 2,6 GHz, pour un coût total d'environ 772 millions d'euros.

Pour les fréquences en France, et l'appel d'offres de juillet 2015 de l'ARCEP, le Président a proposé au Conseil d'administration du 27 juillet 2015, conformément à l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil, et en accord avec le CGRSE, qu'un Comité ad hoc composé de Bernard DUFAU et Charles-Henri FILIPPI, membres indépendants du Conseil d'administration, soit constitué afin de suivre le déroulement de la procédure, notamment pour s'assurer que les actions éventuellement mises en œuvre soient en cohérence avec la stratégie du Groupe et l'intérêt social d'Orange.

En effet, la date de remise des dossiers de candidature était fixée au 29 septembre avec un processus d'enchères dans la foulée. Les fréquences basses, caractérisées par d'excellentes qualités de propagation, sont indispensables pour le plan Essentiels2020 d'Orange qui vise une expérience client incomparable dans un contexte de croissance exponentielle du trafic. Les fréquences 700 MHz serviront à renforcer la capacité et les débits du réseau très haut débit mobile d'Orange pour offrir la meilleure qualité de service, particulièrement à l'intérieur des bâtiments et dans les zones rurales, et à préparer l'introduction de la 5G dès que cette technologie sera disponible.

L'enchère était multi-tours, par blocs de 5 MHz et avec un prix minimum de 416 millions d'euros au tour initial. Le Comité ad hoc a pu vérifier avant le début des enchères et autant que de besoin en cours d'enchères, le cadrage des décisions du comité d'experts Orange constitué autour du Président.

Au final, Orange a remporté deux blocs de 5 MHz pour 932 millions d'euros. Ce prix se situe dans la moyenne des grands pays européens pour des fréquences basses 4G et est proche du prix payé par Orange pour l'achat des fréquences à 800 MHz en 2011.

Je terminerai par quelques mots sur l'activité du Comité innovation et technologie qui a remplacé notre comité stratégique il y a deux ans maintenant. Cette Assemblée générale est l'occasion d'en dresser un premier bilan.

Ce Comité a été mis en place pour apporter son expertise à l'ensemble des sujets de l'innovation. Il l'a fait très concrètement en suivant la réflexion stratégique autour des grands enjeux de l'innovation dans le plan Essentiels2020. Au-delà de cette contribution initiale, le comité a continué à jouer un rôle très important dans l'identification des priorités du groupe, mais aussi en termes de suivi. Les membres du comité ont ainsi pu se voir présenter et discuter, au cours de l'année 2015, de sujets très variés allant de l'expérimentation autour du Big Data dans nos différentes géographies (une thématique qui sera pour le Groupe comme pour l'ensemble des industries un sujet clé des prochaines années), à la stratégie d'innovation ouverte (API), à la modernisation de notre Système d'Information comme soutien de l'ensemble des piliers de notre plan stratégique, à la fois au cœur de la relation client, de notre modèle d'employeur humain, ou encore au développement des réseaux du futur et en passant par la stratégie d'innovation de la branche Entreprises. Tous ces sujets sont structurants pour Orange parce qu'ils nous aident à préparer l'avenir. Orange y consacre en conséquence 1,8 % de son chiffre d'affaires, soit 726 millions d'euros. Cela représente donc un peu plus de 10 % du total de nos investissements. Enfin, le Comité est en charge de l'évaluation de l'innovation, à la fois par rapport aux objectifs internes fixés par le Groupe et à la concurrence.

J'espère avoir éclairé, au travers de ces quelques exemples, l'importance de la Gouvernance chez Orange et rendu plus concret à vos yeux le fonctionnement au quotidien de votre Conseil d'administration.

Je vous remercie pour votre attention.

Rapports des commissaires aux comptes

Marie GUILLEMOT

Commissaire aux comptes, KPMG

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

J'ai le plaisir de vous rendre compte, au nom du collège des commissaires aux comptes de votre société, de nos diligences d'audit au titre de l'exercice 2015 et de vous faire part des conclusions de nos rapports qui contribuent à éclairer votre vote sur plusieurs des résolutions soumises à votre assemblée générale.

Nous avons établi trois principaux rapports au titre de l'exercice 2015 :

- notre rapport sur les comptes annuels, c'est-à-dire sur les comptes de la société Orange SA ;
- notre rapport sur les comptes consolidés, qui concerne Orange SA et ses filiales ;
- notre rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés.

Au préalable, je rappelle que nos diligences d'audit consistent notamment et par le biais de sondages, à vérifier la qualité du dispositif de gestion des risques et de

contrôle interne, notamment entourant la préparation de l'information financière, ainsi que la pertinence et la conformité des principes émetteurs comptables retenus pour l'ensemble des transactions et aussi les informations majeures de l'exercice et, enfin, la qualité et la conformité aux dispositions légales et réglementaires de l'information financière qui vous est présentée.

Le rapport sur les comptes annuels est disponible à la page 266 du Document de référence. En conclusion, je vous confirme que nous avons certifié réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine de la société Orange SA ces comptes annuels. Ils sont établis conformément aux principes comptables français. Nous avons porté une attention particulière sur les titres de participation et les estimations retenues pour traduire les litiges et risques de votre Société.

Le rapport sur les comptes consolidés est disponible à la page 177 et nous certifions que ces comptes consolidés, établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne, c'est-à-dire les normes internationales, sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine du Groupe. Nous avons porté une attention particulière aux valeurs des actifs corporels et incorporels, aux éléments relatifs aux litiges et aux risques et à la situation fiscale différée de votre Groupe.

Concernant le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés, il n'a été porté à notre connaissance aucune convention ni aucun engagement réglementé autorisé au cours de l'exercice 2015. En revanche, une convention qui a fait l'objet d'une approbation par votre assemblée générale au cours d'exercice antérieurs a poursuivi ses effets cette année. Cette convention étend aux membres mandataires sociaux d'Orange le champ d'application des contrats du Groupe avec la société Novalis s'agissant de frais de santé, de couverture décès, incapacité et invalidité. Ce rapport vous est également joint dans le Document de référence.

A titre extraordinaire, vous êtes également appelé à vous prononcer sur une délégation de pouvoirs pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des réductions de capital par voie d'annulation d'actions. Cette résolution est la douzième soumise à votre assemblée. Nous avons examiné cette opération et n'avons pas d'observation particulière à vous signaler concernant les causes et conditions de réduction envisagée.

Enfin, nous avons établi trois derniers rapports au titre de l'exercice 2015 :

- le rapport sur l'information dispensée par le président du conseil en matière de contrôle interne ;
- le rapport sur les informations sociales, sociétales et environnementales ;
- l'attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

L'ensemble de ces rapports figurent dans le Document de référence.

Je vous remercie pour votre attention.

Présentation des résolutions

Pierre LOUETTE

Directeur Général Délégué et Secrétaire Général du groupe

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Avant de procéder au vote et à la présentation des résolutions, je tiens à vous rappeler que votre Société, comme les années précédentes, souhaite privilégier le dialogue avec la salle. Les réponses aux questions écrites posées dans les termes et conditions légales se trouvent donc en ligne sur notre site Internet dédié à l'assemblée générale : <http://www.orange.com/ag2016>. Vous pourrez ainsi les consulter à tout moment.

Pour votre information, ces questions émanent de l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés d'Orange), mais aussi des FCPE Cap'Orange et Orange Actions, et de l'IPAC (Initiative Pour un Actionariat Citoyen). Elles portent pour l'essentiel sur la parité hommes/femmes au sein du Conseil d'administration, la situation du Groupe à Madagascar, le financement et la stratégie de l'entreprise et des demandes de précisions sur des charges supportées au cours de l'exercice passé, ainsi que sur l'évolution de la détention de l'Etat au capital d'Orange. Je vous invite donc à vous référer aux réponses qui leur ont été apportées en ligne.

Quant à l'Assemblée qui nous réunit aujourd'hui, il s'agit d'une Assemblée générale mixte puisque nous soumettons à votre vote 10 résolutions à titre ordinaire et 3 résolutions à titre extraordinaire, que je vais vous détailler.

Une particularité est à signaler cette année : un actionnaire, le fonds d'épargne salariale Cap'Orange a déposé des projets de résolution ainsi qu'une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour. Ces projets n'ont pas été agréés par le Conseil d'administration du 25 avril dernier. Ces résolutions portent par conséquent les lettres A à C afin de les distinguer. Ils sont exposés dans l'Avis de convocation, ainsi que dans le Document de référence s'agissant des seuls projets de résolutions arrêtés par votre Conseil d'administration le 23 mars dernier.

Je vais à présent vous présenter le détail de ces résolutions selon les thèmes qu'elles recourent.

L'approbation des comptes et l'affectation du résultat

Les résolutions 1 et 2 soumettent à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes annuels sociaux et consolidés d'Orange pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La résolution 3 a pour objet de constater le bénéfice distribuable de l'exercice et de décider le versement aux actionnaires d'un dividende de 0,60 euro par action. Si votre assemblée approuve cette résolution, le solde de 0,40 euro par action sera versé le 23 juin 2016 puisqu'un acompte de 0,20 euro a déjà été payé le 9 décembre 2015.

Un amendement à cette résolution fait l'objet de la résolution A. Il s'agit, à la demande du FCPE Cap'Orange, de réduire le montant du dividende proposé à 0,50 euro, donc de réduire le solde à 0,30 euro. La résolution qui obtiendra le plus grand nombre de voix entre la résolution 3 et la résolution A sera celle qui sera adoptée.

La résolution B, également déposée par le FCPE Cap'Orange, a elle pour objet, en cas de décision de verser un acompte sur dividende, de permettre aux actionnaires d'opter pour un paiement en actions de la totalité de cet acompte.

Votre Conseil d'administration n'a pas agréé les résolutions A et B, et invite donc les actionnaires à ne pas les approuver ou à s'abstenir.

Les conventions réglementées

La résolution 4 porte sur les conventions dites « réglementées ». Aucune convention réglementée n'a été approuvée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2015. Seules les conventions antérieurement autorisées dont les effets se sont poursuivis font donc l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dont il est demandé aux actionnaires de prendre acte.

Les administrateurs

Les trois résolutions suivantes, numérotées 5 à 7, traitent des mandats de Madame HAIGNERE et de Messieurs DURAN et FILIPPI qui arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

Votre Conseil vous propose de renouveler les mandats de Messieurs Charles-Henri FILIPPI et José-Luis DURAN et de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Bernard RAMANANTSOA, en remplacement de Madame Claudie HAIGNERE. Ces renouvellements et cette nomination interviendraient pour une période de quatre ans et viendraient à expiration en 2020, à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Avant de poursuivre le détail des résolutions, je vous invite à découvrir les présentations filmées de Messieurs DURAN, FILIPPI et RAMANANTSOA.

Les présentations filmées de Messieurs DURAN, FILIPPI et RAMANANTSOA sont diffusées en séance.

Le « Say on Pay »

Nous avons eu l'occasion de détailler la recommandation du code Afep-Medef visant à présenter pour avis consultatif aux actionnaires les éléments des rémunérations individuelles dues ou attribuées au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social. Cela concerne donc pour l'exercice 2015 Stéphane RICHARD (résolution 8) et Gervais PELLISSIER (résolution 9).

La structure de rémunération de ces deux mandataires sociaux est restée rigoureusement identique et leur rémunération fixe brute annuelle est demeurée stable entre 2014 et 2015.

Par ailleurs, la structure de leur part variable annuelle est restée identique à celle de 2014 : elle repose sur une moyenne pondérée de quatre indicateurs mettant l'accent sur la croissance du Groupe, sa rentabilité, la qualité de service et la performance sociale.

En 2015, Orange a dépassé ses objectifs financiers et stabilisé l'EBITDA retraité, porté par la forte dynamique commerciale, notamment du très haut débit. La qualité de service et la performance sociale continuent de progresser. Ces bons résultats se traduisent dans la part variable calculée des mandataires sociaux.

La part variable annuelle attribuée par le Conseil d'administration à Stéphane RICHARD au titre de 2015 est de 540 000 euros, soit 60 % de sa rémunération fixe, après avoir pris en compte la décision de Stéphane RICHARD de renoncer à la rémunération de la surperformance qui aurait conduit à une part variable de 71,34 %. Le montant total de sa rémunération (fixe + variable annuel + avantages en nature) s'établit ainsi à 1 445 770 euros.

La part variable annuelle attribuée par le Conseil d'administration à Gervais PELLISSIER est de 75,8 % de sa rémunération fixe. Sa rémunération (fixe + variable annuel + avantages en nature) s'établit ainsi à 1 073 260 euros.

Une synthèse de ces rémunérations, qui sont fixées par votre Conseil d'administration sur proposition du Comité de Gouvernance et de Responsabilité Sociale et Environnementale (CGRSE), figure dans l'avis de convocation qui vous a été adressé et dans les sections 5.3.1 et 6.4 du Document de référence.

Par ailleurs et pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2015, le Conseil d'administration a mis en place, sur la base des travaux du CGRSE, un plan conditionné de rémunération variable pluriannuelle (*long term incentive plan* ou LTIP). Ce dernier vise à permettre de rémunérer les dirigeants mandataires sociaux sur la performance observée sur le long terme, par période de trois ans en alignant les intérêts des dirigeants et des actionnaires. Cette évolution s'intègre dans le contexte du nouveau plan stratégique du Groupe. Le montant annuel du LTIP, à objectifs atteints, représentera 40 % de la rémunération fixe annuelle et sera globalement plafonné à ce niveau. En cas d'atteinte des objectifs, le premier versement du LTIP, en numéraire, interviendra en mai 2018. Son descriptif figure à la section 5.3.1 du Document de référence.

Le rachat par la Société de ses propres actions

La résolution 10 a pour objet de permettre à Orange de racheter ses propres titres à un prix maximum de 24 euros dans la limite de 10 % du montant du capital social, de les conserver et de les transférer. L'utilisation du programme n'est pas autorisée en cas d'offre publique.

Les modifications statutaires

La résolution 11 a pour objet de mettre en cohérence l'article 13 des statuts avec l'ordonnance du 20 août 2014, qui prévoit que les dispositions statutaires imposant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre d'actions de la société (1 000 actions dans le cas d'Orange) ne sont pas applicables aux administrateurs nommés sur proposition de l'Etat.

La résolution C proposée par le FCPE Cap'Orange a pour objet de modifier l'article 13 des statuts sur le cumul des mandats, afin de fixer un nombre maximum de mandats que les administrateurs d'Orange peuvent accepter pour exercer les fonctions d'administrateur de la Société. Le Conseil n'ayant pas agréé ce projet de résolution, il invite les actionnaires à ne pas l'approuver ou à s'abstenir.

La résolution 12 autorise le Conseil d'administration à réduire le capital, dans la limite de 10 % du capital social, par annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions préalablement autorisés (10^{ème} résolution).

Les pouvoirs pour formalités

Enfin, la résolution 13 vise très classiquement les pouvoirs pour formalités.

Avant de passer aux votes des résolutions, et comme indiqué précédemment, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Cap'Orange a demandé que soit ajouté un point à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale. Il porte sur la gouvernance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Orange Actions. Les motivations de cette demande figurent dans l'avis de convocation en votre possession.

Votre Conseil d'administration a examiné cette demande et vous apporte les éléments de réponses suivants :

Le FCPE Cap'Orange a fait inscrire à l'ordre du jour de votre assemblée un point portant sur la gouvernance du fonds d'épargne salariale Orange Actions. Ce point est présenté dans l'avis de convocation.

Le fonds Orange Actions, qui est le fonds d'épargne salariale historique, constitué lors de l'introduction en bourse de votre Société, a une représentation paritaire composée pour moitié de représentants désignés par les organisations syndicales représentatives et pour l'autre moitié de représentants désignés par la direction de l'entreprise.

Les votes, pour être positifs, requièrent une majorité qui ne peut être obtenue que par un vote positif d'un ou de plusieurs représentants de la direction. L'évolution de la gouvernance de ce fonds Orange Actions a fait l'objet de propositions de la direction par le passé, ainsi que d'échanges, sans qu'il ne soit possible de recueillir l'assentiment des différentes parties prenantes.

A l'occasion de l'offre réservée au personnel Cap'Orange en 2014, la direction avait proposé une nouvelle gouvernance pour ce seul fonds à l'issue d'échanges avec les représentants mandatés et les associations d'actionnariat salarié. C'est ce fonds Cap'Orange qui est le réceptacle des nouvelles offres réservées au personnel proposées en France pour répondre à l'ambition affichée de Stéphane RICHARD d'aller vers 10 % d'actionnariat salarié.

Orange est attachée à un principe de neutralité vis-à-vis de ses actionnaires, quels qu'ils soient, et reste ouverte à une évolution de la gouvernance d'Orange Actions en cas d'accord de l'ensemble des parties prenantes.

Pour revenir au vote des résolutions, qui aura lieu après la séance de questions de réponse, je précise que pour des raisons pratiques, celles-ci vous seront d'abord soumises par numéros, donc de 1 à 13, puis par lettres dans l'ordre alphabétique, donc de A à C.

Je vous remercie pour votre attention.

Echanges avec la salle

Marie-France AMIC, Comité consultatif des actionnaires

Le rapprochement entre Orange et Bouygues Telecom n'a pas eu lieu. Néanmoins, au regard de la position leader d'Orange en France et de l'importance de ses investissements, une opération de consolidation reste-t-elle encore envisageable en France ou en Europe ?

Stéphane RICHARD

En France, nous avons tenté cette opération de consolidation sans y parvenir et je le regrette. Nous avons fait notre maximum et l'on ne saurait nous imputer la responsabilité de l'échec. Les obstacles à une consolidation demeurent, mais dans un pays de la taille de la France, la présence de quatre opérateurs convergents fixe-mobile n'est pas évidente, ni même soutenable à terme. On ne peut donc exclure que la question de la consolidation se repose. Cela dépendra de la stratégie des différents acteurs. A court terme, je ne retiens pas cette hypothèse.

Sur la scène européenne, les mouvements ont été nombreux. Il y a eu plusieurs consolidations en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et l'Italie a un projet de consolidation. Nous avons nous-mêmes participé à ce mouvement en acquérant Jazztel en Espagne. Il ne sera pas simple de le prolonger, car la Commission

européenne n'est pas favorable à ces mouvements. Elle a bloqué un projet en Angleterre et le contexte réglementaire ne favorise pas de telles opérations au niveau européen. Elles seraient pourtant utiles industriellement, voire pour le consommateur et les utilisateurs. Il n'est donc pas certain de voir des consolidations à l'intérieur du marché européen.

La troisième hypothèse est le développement des galaxies européennes à partir de deux ou trois champions, dont Orange, Deutsche Telekom, Vodafone et Telefonica. Deux types de combinaison sont envisageables. La première est la construction d'un acteur paneuropéen à partir d'un noyau par de nouvelles acquisitions ou un partenariat. Orange n'écarte pas cette possibilité dans la perspective d'un marché unique du digital en Europe et pour atteindre une taille critique en termes de nombre d'utilisateurs. Les grands acteurs du numérique sont évalués à l'aune de ce critère, qui s'applique aussi aux opérateurs de télécommunications. Une assise européenne de 150 à 200 millions d'utilisateurs en Europe conférerait à Orange un poids certain dans le domaine du numérique mondial. Ces raisons pourraient nous conduire à élargir le périmètre de nos activités en Europe. La seconde combinaison serait la réunion de deux grands acteurs européens. Je n'y crois pas, car ces mariages sont des opérations complexes, d'exécution difficile, voire impossible, et poseraient non seulement des problèmes de concurrence, mais aussi des problèmes politiques et sociaux pour un intérêt limité pour les actionnaires, les salariés et les clients.

Pour autant, l'Europe reste un beau terrain de jeu pour Orange, dont la marque et la position lui permettent de jouer un rôle certain dans les mouvements futurs.

André GABORT, Courbevoie

Est-il envisageable de pérenniser nos adresses e-mail, à l'instar des numéros de téléphone, et de migrer chez un autre opérateur, en Espagne ou en Belgique, par exemple, tout en les conservant ?

Est-il par ailleurs possible de débloquer et de faciliter les communications entre les pays frontaliers (Belgique, Espagne, etc.) ?

Enfin, je travaille dans le domaine de la photographie et du cinéma. J'aimerais pouvoir envoyer des documents par e-mail, mais les envois sont limités à 20 mégaoctets, ce qui est insuffisant, notamment au regard de la capacité des disques durs (un téraoctet). Ne pourriez-vous pas faciliter ces envois dans un but professionnel ?

Stéphane RICHARD

L'adresse mail avec son nom de domaine (orange.fr, par exemple) est acquise et peut être conservée longtemps. L'adresse wanadoo, par exemple, existe toujours : 4 millions de personnes en possèdent encore une. A priori, la conservation de l'adresse e-mail comme du numéro de téléphone mobile ne pose aucun problème.

Gervais PELLISSIER

Nous avons lancé des offres pour les travailleurs frontaliers, notamment entre la Belgique et le Luxembourg. Nous travaillons sur une offre entre la France et la Belgique, la Suisse et l'Allemagne. Dans les boutiques au Luxembourg, un *corner* belge permet aux travailleurs belges qui se rendent chaque jour dans ce pays d'acheter l'offre correspondante. Nous devrions pouvoir lancer les autres offres transfrontalières d'ici la fin de l'année 2016. Il faut savoir que la réglementation sur l'itinérance européenne ne prévoit pas, à ce stade des discussions, l'utilisation d'un abonnement à bas prix souscrit dans un pays tout en résidant dans un autre pays. Nous essayons néanmoins de faciliter les déplacements de nos clients.

Stéphane RICHARD

Quant au troisième point, vous avez raison de le souligner. Nous essaierons de le traiter.

Fabienne DULAC

Vous utilisez de manière professionnelle une boîte mail conçue pour un usage privé. Nous sommes en train de refondre la messagerie d'Orange en tenant compte de cette problématique pour offrir davantage de gigamails et permettre un usage plus élevé. Nous répondrons à cette problématique d'ici la fin de l'année avec une migration de la messagerie vers une meilleure ergonomie, une plus grande capacité et un plus grand usage.

Jean-René MAILLARD

Je devais siéger à la tribune en tant que représentant du fonds commun de placement d'entreprise Orange Actions, mais on m'a indiqué que c'était impossible si j'avais des questions à poser. J'interviens ici en tant que représentant CGT.

Pourquoi Orange continue-t-elle à verser un dividende à 60 centimes d'euros, alors que les fonds d'actionariat salarié proposent de le réduire à 50 centimes ? L'argent ainsi économisé permettrait de maintenir l'emploi dans l'entreprise (nous en perdons actuellement 4 000 alors que le travail existe) et d'investir davantage dans le fixe et le mobile.

Par ailleurs, un ministre a souligné que le CICE permettait d'augmenter les salaires. Pourquoi Orange n'utiliserait-elle pas ces sommes pour augmenter l'enveloppe des augmentations salariales ? La CGT pourrait alors enfin signer l'accord.

Enfin, ma dernière question porte sur la gouvernance du fonds Orange Actions. L'entreprise exerce un droit de veto sur toutes les propositions, ce qui nous conduit à rejeter des résolutions que nous avons nous-mêmes proposées. L'entreprise spolie ainsi les salariés de leurs droits.

Stéphane RICHARD

Le montant du dividende versé par le Groupe a considérablement baissé ces trois à quatre dernières années : il est passé de 1,40 euro à 60 centimes d'euros. Nous avons décidé de le maintenir à ce niveau en 2016. En outre, une partie des dividendes rejoignent les caisses publiques, puisque l'Etat est notre principal actionnaire, et est versée à nos salariés actionnaires. La marge nette dégagée par l'entreprise, c'est-à-dire le solde de l'EBITDA et des investissements, montre que nous sommes dans la moyenne des opérateurs européens. La distribution d'Orange n'est pas supérieure, voire est inférieure à celle de Telefonica, Deutsche Telekom et British Telecom.

Dans une économie de marché, notre entreprise ne peut avancer qu'en satisfaisant toutes ses parties prenantes : ses salariés, certes, mais aussi ses actionnaires et ses clients. Les trois sont indispensables pour assurer le développement de l'entreprise. Nous devons donc rechercher un équilibre. La question est de savoir si le niveau du dividende hypothèque les équilibres financiers de l'entreprise. Or la dette est sous contrôle, nous avons la possibilité de réaliser des acquisitions et en 2015, nous avons augmenté nos investissements de 30 %. Orange investit actuellement plus de 16 % de son chiffre d'affaires. Le niveau proposé nous semble donc juste : il permet à l'entreprise de mener avec ambition ses projets tout en proposant un rendement attractif à ses actionnaires. C'est aussi la raison pour laquelle nos actionnaires sont venus vers Orange et nous souhaitons les conserver. Il ne compromet en rien l'avenir d'Orange.

Enfin, vous évoquez les négociations annuelles sur les salaires, que nous avons l'obligation de mener, comme toutes les entreprises. Je regrette que votre organisation n'ait pas signé l'accord. Il a cependant été signé par les autres organisations

syndicales rassemblant le quorum nécessaire. Orange fait partie des rares entreprises du CAC 40 à avoir un dialogue social et une pratique des négociations collectives aboutissant chaque année à la signature d'un accord sur les salaires.

Ramon FERNANDEZ

Au titre du CICE, nous avons reçu 104 millions d'euros en 2015 (soit 6 % de la masse salariale jusqu'à 2,5 SMIC) contre 110 millions d'euros en 2014. Ces ressources sont utilisées pour accompagner l'effort d'investissement, qui est considérable : il a été augmenté de 550 millions d'euros en 2015, soit 5 fois le montant du CICE. Naturellement, il est également utilisé pour accompagner l'effort du Groupe auprès de ses salariés (rémunérations, formation, etc.).

Jérôme BARRE

Le sigle CICE inclut le mot emploi. Ces sommes sont aussi affectées au recrutement externe : Orange a embauché 2 345 personnes en France, dont 400 dans le cadre du plan très haut débit du contrat de génération.

Concernant la gouvernance des fonds actions, nous avons les fonds historiques (Orange Actions) et les nouveaux fonds (Cap'Orange et l'offre réservée au personnel proposée aux salariés en 2016). Ces derniers sont gérés avec une gouvernance comprenant 25 % de représentants d'organisations syndicales, 25 % de représentants de l'entreprise et 50 % de représentants élus par salariés. La gouvernance des fonds anciens et donc d'Orange Actions est composée à 50 % de représentants d'organisations syndicales et à 50 % de représentants de l'entreprise. La proposition de la faire évoluer n'a pas recueilli de consensus ces dernières années, mais l'entreprise reste ouverte à la discussion. Elle applique un principe de neutralité vis-à-vis des actionnaires. S'il apparaît pertinent à l'ensemble des parties prenantes de faire évoluer cette gouvernance et dans le respect de ce principe, nous sommes prêts à l'étudier.

Jean-Pierre BELHOSTE de SOULANGES, APAI (association pour le patrimoine et l'actionnariat individuel)

Je salue le site Orange.fr sur lequel les actionnaires trouvent des informations pertinentes et nombreuses tout au long de l'année.

Vous fixez un montant de 24 euros pour le programme de rachat d'actions. Quels sont les modes de calcul concourant à la fixation de ce montant ?

En Afrique et au Moyen-Orient, vous comptez 115 millions de clients. Une personne sur dix est cliente d'Orange, votre croissance atteint 4,5 % par an, tirée par la Côte d'Ivoire et le Mali. Vous exploitez la 4G dans sept pays et Orange Money est ouvert à 18 millions de clients entre la France et l'Afrique. Vos développements sont-ils sécurisés et à la hauteur de vos espérances en termes de marge ?

Ramon FERNANDEZ

Le seuil de 24 euros n'est pas défini en fonction d'une règle mathématique précise. Il est déterminé de manière à conserver une marge de manœuvre suffisante face à la volatilité du titre. Le cours actuel s'élève à 15,50 euros, ce qui nous laisse des capacités d'intervention en cas de besoin. Nous déterminons ainsi le seuil de 24 euros dans le cadre d'un contrat de liquidité qui permet à l'établissement partenaire d'intervenir si nécessaire.

Stéphane RICHARD

L'Afrique et le Moyen-Orient sont une zone stratégique pour Orange. Ce continent représente l'essentiel de la perspective de croissance et démographique dans les prochaines décennies. Les positions acquises et que nous allons prendre sont le socle de la croissance future du Groupe.

Les développements sont aussi sécurisés qu'ils peuvent l'être. Ce terrain n'est pas facile et des crises politiques, sanitaires et économiques s'y produisent régulièrement. Notre stratégie repose sur la mutualisation, avec une présence dans 20 pays qui nous permet de compenser les incidents, et sur la professionnalisation. Nous employons près de 20 000 salariés dans ces pays et sommes l'opérateur mondial qui possède la plus grande connaissance de ce terrain particulier qu'est l'Afrique et le Moyen-Orient, ce qui nous confère une efficacité supérieure à nos concurrents.

Enfin, le niveau de rentabilité dans cette zone est supérieur à la moyenne du groupe. L'EBITDA, en pourcentage du chiffre d'affaires, est ainsi de 34 % contre 31 % dans le Groupe. Nous sommes capables de nous développer dans cette zone, puisque l'activité continue à croître, tout en restant rentable.

François FERME, actionnaire individuel

Le numéro de téléphone est un identifiant comparable à l'identité nationale. Depuis de longues années, des prestataires invoquent le fait que l'utilisateur peut perdre la propriété de son numéro à la suite d'un incident. Lors d'un échec dans la mise en place de la Fibre, un prestataire m'a ainsi prétendu qu'Orange avait récupéré le numéro de téléphone. Comment l'expliquez-vous ?

Fabienne DULAC

Si vous faites allusion au numéro de téléphone fixe, nous n'avons pas de politique de récupération. Ils sont attribués à une ligne et il est très complexe pour nous de les faire évoluer. Je vous propose de nous rencontrer à l'issue de l'Assemblée générale pour étudier le cas que vous évoquez.

Patrice BRUNET, membre de la CFE-CGC, président de l'association pour la défense de l'épargne et de l'actionariat des salariés du groupe Orange (ADEAS)

Monsieur le Président, nous vous retrouvons avec plaisir à cette assemblée d'actionnaires.

En tant que salarié, comme en tant qu'actionnaire, je tiens à saluer nos équipes techniques qui ont accompli un service formidable au service du pays pendant les inondations. Nous sommes fiers d'elles.

Nous représentons 50 % des membres élus par les salariés dans le fonds action Cap Orange. Avec 120 000 actionnaires et près de 1,7 milliard d'euros investis, l'actionariat salarié est le deuxième actionnaire de votre entreprise après l'Etat. Il est stable et de long terme, ce qui est un atout pour votre entreprise face au risque de retrait progressif de l'Etat.

La CFE-CGC et l'ADEAS travaillent depuis 2008 à faire émerger une voie indépendante, constructive dans la gouvernance des sociétés, notamment celle du SBF120, pour faire progresser le dialogue entre les décideurs et les actionnaires salariés.

Il y a deux ans, dès le vote de la loi Florange, nous avons été les premiers en France à demander l'inscription nominative des actions des fonds d'actionariat salarié. En conséquence, les actionnaires salariés d'Orange représentent aujourd'hui 11 % des votes à cette assemblée générale, ce qui les rend incontournables.

La France détient le record européen de résolutions rejetées par les actionnaires. Le paysage de cette année est inquiétant quant à la qualité de nos relations dans le dossier du *say on pay*, obligeant le gouvernement à intervenir dans le code de régulation de nos entreprises. Ces votes négatifs reflètent un manque de communication entre votre Conseil d'administration et les actionnaires minoritaires sollicités uniquement au moment de l'assemblée générale pour voter les résolutions.

Communiquer très en amont avec les actionnaires minoritaires, y compris salariés, constitue un excellent moyen pour mieux faire comprendre la stratégie et la gouvernance de notre entreprise et d'emporter l'adhésion au moment des votes en assemblée. Ce dialogue reste à construire, comme le souligne le responsable du marché français de Blackrock.

Nous souhaitons donc connaître les mesures prévues par le Conseil d'administration pour améliorer sa communication de long terme avec l'ensemble de ses actionnaires, et plus particulièrement, avec les actionnaires minoritaires.

Stéphane RICHARD

Nous avons les moyens et la forte volonté d'enrichir le dialogue continu entre l'entreprise, sa direction, son Conseil d'administration et l'ensemble de nos actionnaires. Ainsi, nous organisons notre communication vis-à-vis des actionnaires au-delà de l'assemblée générale à travers les sites Internet, la diffusion d'informations, l'entretien de relations avec les comités et les associations d'actionnaires. Les membres de la direction générale participent également à des roadshows, c'est-à-dire à des tournées d'explication et de réponse aux questions, et vont à la rencontre des grands investisseurs du Groupe pour comprendre leurs préoccupations. La préparation de l'Assemblée générale est un autre outil de communication avec les actionnaires. Ces dernières années, nous avons tenté d'améliorer la préparation en amont des sujets qui lui sont soumis, notamment après les épisodes de l'année 2015. Néanmoins, tout est perfectible. Nous restons à l'écoute de nos actionnaires et des besoins d'information éventuels qu'ils exprimeraient. Nos équipes dédiées aux relations avec les actionnaires et les investisseurs font leur maximum.

Par ailleurs, je suis un militant de l'actionnariat salarié, que je considère comme un élément de stabilité, voire de pérennité de l'entreprise à long terme. Peut-être avons-nous encore des progrès à faire dans les relations entre le Conseil d'administration de l'entreprise et l'actionnariat salarié. Rappelons cependant qu'un administrateur salarié siège au Conseil d'administration : il est très impliqué et intervient à chaque fois qu'il le juge nécessaire. Nous pourrions nous rencontrer pour en parler, mais je crois que la qualité de notre communication avec les actionnaires est satisfaisante. Elle est régulièrement saluée comme telle par rapport aux autres grandes sociétés.

Concernant le *say on pay*, des incidents se sont produits. Ne préjugeons pas de ce qui adviendra, puisque cette question devra être traitée par l'Assemblée générale. A titre personnel et indépendamment des règles législatives ou des recommandations du MEDEF, je n'imagine pas, en tant que mandataire social, ne pas respecter le vote des actionnaires en assemblée générale, même s'il est consultatif. Une telle position est l'essence même de la démocratie actionnariale.

De la salle

J'interviens en tant que client et comptable d'un syndic. Nous gérons 150 immeubles et de très petites entreprises. Je souffre d'un déficit d'écoute client depuis près de 8 ans. Je cours entre différents services pour rassembler les éléments. J'ai créé un espace client sur le 1017 (orange business services). Alors qu'il est lancé depuis un mois, la première application sur les factures électroniques n'est toujours pas opérationnelle, alors que des bandeaux ludiques apparaissent. Ce n'est pas ma vision d'un espace professionnel... Il manque d'ergonomie et de rationalisation.

Stéphane RICHARD

Je regrette vivement ces difficultés. A chaque assemblée générale, des professionnels d'Orange sont présents pour répondre aux questions et difficultés ponctuelles rencontrées par nos actionnaires. Ils seront à votre disposition à l'issue de cette réunion.

Fabienne DULAC

Je vous propose de discuter de l'aide que nous pourrions vous apporter à l'issue de l'assemblée générale.

Christian LAROCHE, actionnaire individuel

Mesdames et messieurs, j'ai été client avant d'être actionnaire. Je suis désormais actionnaire. Je remercie l'ensemble des collaborateurs pour l'excellence de cette réunion, de même que ceux de ma boutique Orange à Boussy-Saint-Antoine, qui délivre un service remarquable. Je note que vous portez un ruban rouge, Monsieur le Président, et que Madame ALBANEL, porte une rosette. Ils sont mérités.

Paul GOLUNSKI

Ma question est difficile. Pendant des années, j'ai été élu mandataire par les organisations syndicales et j'ai siégé sur l'estrade. Quand Orange respectera-t-il le droit de son personnel ? On m'a fait signer un document périmé depuis dix ans qui m'a mis à la porte de France Telecom. Vous connaissez mon dossier.

Stéphane RICHARD

Cette assemblée n'est ni le lieu ni le moment d'évoquer un dossier personnel. Je vous propose d'en discuter éventuellement dans un autre cadre.

Jean-Marc ARCHIN, actionnaire individuel

Je suis actionnaire individuel depuis l'introduction en bourse de France Telecom. Je rappelle que le cours de l'action était deux fois supérieur lors de son introduction. Je nuancerai donc vos propos : le dividende et le résultat de l'année sont peu satisfaisants pour un actionnaire de long terme.

J'ai trois questions.

7,4 et 5,5 millions de raccordements potentiels au débit. Quel est le coût moyen de mise en service d'une connexion haut débit en Espagne par rapport à la France ? Pourquoi prévoyez-vous un tel écart dans le nombre de raccordements en Espagne (7,4 millions) et en France (5,5 millions) ?

Que fait Orange pour protéger ses clients des harceleurs téléphoniques et arnaqueurs qui se propagent dans le réseau ?

Où en est le service de traduction simultanée des conversations téléphoniques ?

Stéphane RICHARD

Le prix d'introduction de France Telecom en bourse était de 23 euros contre 15 euros actuellement. Il est vrai qu'après une progression jusqu'à 200 euros en 2000, le cours est descendu à 6 euros en 2002 et il oscille depuis 15 ans entre 6 et 25 euros. Cette introduction a eu lieu avant l'éclatement de la bulle Internet et de nombreuses entreprises pourraient partager votre analyse en comparant le cours de l'action en 1997 avec le cours actuel. Le dividende versé assure un rendement global de 14 % à l'actionnaire, ce qui est correct dans le monde financier actuel. Au regard de l'historique du titre et de notre relation avec les actionnaires individuels, il est capital de le maintenir.

Le nombre de foyers raccordables en Espagne est supérieur à la France, car le raccordement à fibre optique y coûte deux fois moins cher. Les structures de coûts ne sont pas comparables : elles sont plus élevées en France qu'en Espagne. En outre, les conditions de déploiement sont différentes : en Espagne, le déploiement de la fibre optique est aérien, même dans des périmètres protégés. En France, les réseaux sont plus souvent enterrés et les contraintes sont plus fortes. Ces raisons expliquent une différence d'un à deux et l'avance de l'Espagne. Néanmoins, l'effort des opérateurs,

notamment d'Orange, devrait permettre à la France de rejoindre l'Espagne d'ici 18 mois en termes de nombre de foyers connectés.

Fabienne DULAC

Le harcèlement téléphonique est un problème récurrent depuis des années. Nous avons inclus des solutions dans la gamme du mobile et du fixe : liste rouge, liste anti-prospection, affichage de numéros de téléphone, listes secrètes... Nous avons également mis en place des solutions sur Internet pour signaler les abus : vous pouvez ainsi contacter la cellule dédiée à l'adresse suivante : abuse@orange.fr. Enfin, le gouvernement a développé une liste d'opposition au démarchage téléphonique, bloctel, qui permettra de bloquer les appels à la limite du spam et du harcèlement, tout en conservant une relation avec vos propres fournisseurs. Nous continuons à faire évoluer les solutions incluses dans l'abonnement. Sur Internet, la problématique est similaire : nous avons développé des anti-spams.

Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE

Concernant les services de traduction, ils sont spécifiques à la gamme accessibilité et permettent de transformer les écrits en voix ou l'inverse. Il y a quelques mois, le service de traduction des messages en sms a été lancé. Il reste perfectible, mais permet de comprendre le contenu et de savoir qui appelle. L'intelligence artificielle permettra de développer plus rapidement les capacités de traduction et entraînera l'évolution des services de communication dans les prochaines années.

Edwin HATTON, Association française des femmes juristes

Je souhaite vous interroger sur la place des femmes dans Orange. Madame ALBANEL souligne les efforts accomplis par le Groupe en faveur de la féminisation du personnel technique et des instances dirigeantes. Orange fait partie des bons élèves parmi les grandes entreprises françaises, avec 25 % de femmes parmi ses managers et votre objectif est de porter ce taux à 35 % en 2020. Quelles actions allez-vous mettre en œuvre pour l'atteindre ? La rémunération des top managers sera-t-elle indexée sur l'atteinte de l'objectif ?

Stéphane RICHARD

Le taux de féminisation global est de 36,2 % en France contre 43 % en Europe. 23 % des postes à responsabilité à un niveau en dessous du comité exécutif sont occupés par des femmes. Le comité exécutif compte 4 femmes sur 12 membres, soit un tiers de l'instance.

Pour développer la présence des femmes dans l'entreprise, nous menons de nombreuses actions. Nous avons constitué des viviers de talents qui comprennent 50 % de femmes pour nommer aux deux principaux niveaux de management davantage de femmes.

Dans certains métiers, le recrutement de femmes est complexe. Il est difficile de trouver des femmes pour les métiers techniques et un plafond de verre subsiste. Nous avons ouvert des classes d'apprenties dans plusieurs régions, qui ont rencontré un grand succès, et nous avons créé l'association Capital Filles, que j'ai l'honneur de présider. Son objectif est de sensibiliser les jeunes filles, à partir de la troisième, sur l'intérêt des filières techniques et scientifiques. C'est un travail de longue haleine, dont les résultats ne seront sensibles que dans les prochaines années. Nous y sommes très attachés. C'est un élément fort de notre politique.

Les critères d'appréciation de la performance des dirigeants impliquent cette dimension de manière indirecte. Pour les mille principaux dirigeants du groupe, la part variable est calculée en tenant compte d'un indicateur de performance sociale, qui intègre le suivi du taux de féminisation dans l'entreprise.

De la salle

Je suis salarié d'Orange.

La page 7 de votre document porte sur les litiges : elle annonce 27 millions d'euros en 2012, 33 millions d'euros en 2013, 399 millions d'euros en 2014 et 450 millions d'euros en 2015. L'ampleur des derniers montants m'interpelle. Comment l'expliquez-vous ?

L'infrastructure du réseau est fragile et se dégrade. Des centaines de milliers de poteaux plantés en 2008, 2009, 2010 et 2011 tombent sur la voie publique : ni les salariés, ni les sous-traitants ne peuvent plus y monter. Vous devez inciter le Groupe à les retirer : ils représentent un danger pour la population et les plans d'action ne sont qu'un minimum.

Ma seconde remarque porte sur l'emploi. Les bureaux sont vides. Les salariés partent et ceux qui veulent transmettre leurs compétences ne le peuvent pas. L'activité est transférée aux sous-traitants. Je suis rentrée dans le groupe en 1982 : la moyenne d'âge dans les services techniques atteint aujourd'hui 55 ans. Aucune entreprise réalisant autant de bénéfices n'a de salariés aussi vieux. Je crois à cette entreprise, mais pas avec ce mode de fonctionnement.

Enfin, je vous ai adressé deux courriers, auxquels vous n'avez jamais répondu, ce que je trouve anormal pour un directeur. Je perçois une rémunération de 2 000 euros par mois et nous sommes nombreux dans l'entreprise à ce niveau de salaire. En comparaison, votre rémunération est indécente, quand bien même vous renoncez à une partie.

Stéphane RICHARD

Concernant votre première remarque, Orange est l'opérateur qui rencontre le moins de litiges avec ses clients selon le classement de l'association française des utilisateurs de télécommunications.

Stéphane RICHARD

S'agissant du réseau, il comprend 13 millions de poteaux en France. Certains nécessitent un entretien considérable. Nous en changeons un grand nombre chaque année et avons accéléré le rythme de ces changements. Nous poursuivons cette politique, comme l'entretien de la boucle locale et du réseau cuivre : nous investissons ainsi 500 millions d'euros par an sur l'entretien du réseau cuivre, dont les poteaux font partie.

Quant à l'emploi, nous avons recruté 2 400 personnes et je peux vous présenter des apprentis et des jeunes salariés d'Orange pour vous le démontrer. Nous nous apprêtons à recruter 6 000 personnes supplémentaires dans les trois prochaines années.

Pour le reste, j'entends votre remarque sur les rémunérations et vous laisse à vos convictions. Beaucoup de choses doivent vous révolter dans notre société. Les mandataires sociaux d'Orange ont toujours essayé de suivre une politique de rémunération décente et raisonnable. Je perçois le 37^{ème} salaire du CAC 40. Il est certain que l'écart est important avec le chiffre que vous annoncez. Une société est faite de diversité : tout le monde ne peut exercer les mêmes responsabilités, gagner le même salaire, avoir la même vie...

De la salle

Nous avons pu tester votre lunette de réalité virtuelle dans le hall. Elle est intéressante, mais lourde d'utilisation. La technologie 3D/holographique arrive en Europe en 2017. Elle a été conçue par un jeune français, qui a créé une start-up, Leila. Les vidéos qui circulent en ligne sont fabuleuses. Cette jeune entreprise vient de

signer avec Altice. J'avoue ne pas comprendre l'absence d'Orange. Vous intéressez-vous à ce domaine qui semble la voie d'avenir des smartphones ? Ne devriez-vous pas le faire rapidement ?

Par ailleurs, Orange a récupéré il y a plus d'un an le contrat de déploiement de la Fibre à Versailles après la défection de SFR-Numéricâble. J'en suis ravie, mais quand déploieriez-vous effectivement la fibre ?

Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE

Dans le domaine de l'image, les technologies évoluent rapidement. Les premiers services de réalité virtuelle se mettent en place. Le jeu est depuis longtemps un territoire dans lequel la réalité virtuelle est importante. Sur OCS, nous avons des mises en scène et des introductions de films et de séries virtuels qui peuvent prendre deux formes : des masques relativement lourds ou des masques dans lesquels insérer le smartphone, ce qui les rend plus abordables. Nous étudions d'autres technologies et suivons les progrès techniques de la 3D, de la 4K et du HDR. Le nombre de pixels et la vitesse de balayage ont beaucoup progressé. La dernière Livebox permet de profiter d'une image d'une définition et d'un rafraîchissement importants, associés au son Dolby Atmos, très immersif. Dans le divertissement, nous allons déployer des environnements de plus en plus immersifs et proches de la réalité.

Pierre LOUETTE

La politique du groupe Orange est fondée sur une tradition d'innovation, avec des chercheurs qui déposent des brevets. 2 500 à 3 000 personnes travaillent dans l'innovation et la mise sur le marché. Un système d'accélérateurs a été mis en place à travers les Fab'Orange dans une dizaine de pays. 200 sociétés y sont déjà passées. Nous développons ainsi l'innovation entre des jeunes sociétés, nos chercheurs et nos marketeurs dans le cadre d'un échange de savoirs. Enfin, nous avons renforcé le dispositif d'investissement dans les startups. Traditionnellement, nous étions engagés dans des fonds d'investissement : nous avons renforcé notre investissement dans deux fonds, dont l'un à hauteur de 75 millions d'euros. Nous finançons ainsi indirectement les startups. Pour compléter le dispositif, nous avons créé Orange Digital Ventures dont l'enveloppe de 100 millions d'euros nous permet, avec les équipes financières et d'innovation, d'investir dans des startups. En Californie, nous avons cinquante personnes bien implantées dans l'écosystème et les pays nous font remonter des projets. Nous verrons dans quelques années si nos investissements ont été avisés. Nous espérons avoir une dispersion classique des risques et répondre à vos attentes.

Stéphane RICHARD

Nous sommes présents à Versailles, parce que la ville a souhaité qu'Orange prenne la place de l'opérateur précédent. Le processus prend du temps en raison du délai de carence et des opérations techniques à réaliser préalablement. Des délais sont aussi liés au patrimoine historique de Versailles.

Récemment, une réunion avec les services et les élus de la ville a permis d'acter l'installation des premières armoires de fibre optique avant la fin de l'année 2016. Les premiers clients à la Fibre orange à Versailles devraient être connectés dans la foulée, début 2017.

Claude HAROCHE

Alors que l'Etat ne souhaitait pas être dilué dans le capital d'Orange dans l'opération de rachat de Bouygues, il se dit désormais vendeur. Le gouvernement va devoir en effet trouver 6 milliards d'euros pour recapitaliser Areva et EDF. S'il est amené à revendre une partie de ses participations, dont Orange, comment allez-vous faire pour déployer la Fibre et des antennes 4G dans tout le pays ? Comment allez-

vous faire pour en finir avec les zones blanches où le mobile ne passe pas ? Il y aura sans doute plusieurs milliards d'euros à investir encore, avec un endettement net consolidé de 26,5 milliards d'euros, sans tenir compte des 5,8 milliards de titres subordonnés que les agences de notation reclassent à 50 % dans la dette. Cela représente un peu plus de deux fois l'EBITDA.

La mise en place de l'Agence du numérique est-elle de nature à conduire l'Etat à maintenir sa participation de 23 % dans votre capital pour vous conforter dans votre position de leader et vous permettre de mener à bonne fin vos investissements importants dans la fibre, la 4 G et la suppression des zones blanches ?

Stéphane RICHARD

L'Etat a réaffirmé il y a quelques jours encore qu'il n'a pas l'intention de désengager d'Orange. Votre déclaration n'est donc pas d'actualité. Hors de la France, les grands opérateurs n'ont pas l'Etat à leur capital, ce qui ne les empêche pas d'investir. AT&T, le premier opérateur de fibre optique dans le monde, n'a pas de participation publique. C'est également le cas de Telefonica ou de British Telecom. La réalisation des investissements dans la fibre optique ne dépend pas de la présence de l'Etat, mais de la stratégie et du soutien des actionnaires. Nous sommes heureux qu'ils soutiennent nos projets d'investissement dans le très haut débit et la résorption des zones blanches. Ce n'est pas une mission politique, mais avant tout un raisonnement de l'entreprise en fonction de son intérêt de celui de ses clients et de ses actionnaires.

Vous évoquez la dette d'Orange. Elle atteint 26 milliards d'euros, soit un ratio de dette nette sur EBITDA aux alentours de 2. C'est l'un des plus faibles du secteur. La structure financière de notre entreprise est saine et sa dette, parfaitement maîtrisée. Elle n'a pas cessé de baisser ces dernières années et n'appelle pas d'inquiétude.

En conclusion, notre stratégie est claire et nous la poursuivons avec le soutien de l'ensemble de nos actionnaires, dont l'Etat. Celui-ci a confirmé son attachement à l'entreprise et ceci se fait dans le cadre d'une discipline financière stricte. Elle est la seule clé de la maîtrise de notre avenir. Mesdames et messieurs les actionnaires, je vous remercie pour votre présence et pour l'intérêt de nos échanges.

Vote des résolutions

Nicolas GUERIN

Directeur Juridique Groupe

Un film est diffusé sur le mode d'emploi du boîtier de vote électronique.

Nicolas GUERIN

Le quorum définitif est de 67,45 %. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

A titre ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et

résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 4 506 330 886,98 euros.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 154 116 275 voix pour, 25 870 424 voix contre et 799 858 abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 152 770 950 voix pour, 25 869 612 voix contre et 2 145 995 abstentions.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tel que ressortant des comptes annuels)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

(i) constate que compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 506 330 886,98 euros et du report à nouveau créditeur de 2 349 857 149,22 euros (avant imputation de l'acompte sur dividende visé au (iii) ci-après), le bénéfice distribuable s'élève à 6 856 188 036,20 euros ;

(ii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,60 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste "Report à nouveau" ;

(iii) prend acte que, compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,20 euro par action mis en paiement le 9 décembre 2015, le solde du dividende à distribuer s'élève à 0,40 euro par action.

La date de détachement du dividende est le 21 juin 2016 et le solde du dividende à distribuer sera mis en paiement le 23 juin 2016.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer le montant global du dividende, étant précisé que les actions détenues par la Société au 23 juin 2016 n'auront pas droit au paiement du solde du dividende à distribuer, et en conséquence de déterminer le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste "Report à nouveau".

Il est précisé que le solde du dividende à distribuer est éligible à hauteur du montant brut perçu à l'abattement de 40 % (prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts) bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions (hors auto-détention)	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement de 40 %
2012	2 631 731 113	0,78 €	100 %
2013	2 633 342 321	0,80 €	100 %
2014	2 648 650 208	0,60 €	100 %

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 1 956 569 944 voix pour, 223 414 914 voix contre et 801 699 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte des conclusions dudit rapport et constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 160 453 987 voix pour, 19 372 188 voix contre et 960 382 abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur José-Luis Durán)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur José-Luis Durán, qui viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 13 des statuts, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur José-Luis Durán pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 166 890 805 voix pour, 11 469 938 voix contre et 2 425 814 abstentions.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Henri Filippi)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Henri Filippi, qui viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 13 des statuts, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Henri Filippi pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 136 048 112 voix pour, 43 931 919 voix contre et 806 526 abstentions.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Madame Claudie Haigneré, qui viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide, sur proposition du Conseil d'administration et dans les conditions prévues par l'article 13 des statuts, de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Bernard Ramanantsoa pour une période de quatre années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 1 941 209 405 voix pour, 238 740 344 voix contre et 836 808 abstentions.

HUITIEME RESOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Stéphane Richard, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Stéphane Richard au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels que présentés dans la documentation actionnaire et le Document de référence de la Société.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 157 653 525 voix pour, 20 946 524 voix contre et 2 186 508 abstentions.

NEUVIEME RESOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Gervais Pellissier, Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Gervais Pellissier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels que présentés dans la documentation actionnaire et le Document de référence de la Société.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 131 977 026 voix pour, 46 446 396 voix contre et 2 363 135 abstentions.

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du

Code de commerce, le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 24 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat est fixé à 6 357 324 919,20 euros ;

- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social ;

- les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés à tout moment, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires. Toutefois, le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre ;

- les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré ;

- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois.

Ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

(i) d'honorer des obligations liées :

a. aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux membres du personnel de la Société et des entités de son groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ou (iii) de toute offre d'acquisition d'actions réservée au personnel du groupe Orange (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail), ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations,

b. aux valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières), y compris aux valeurs mobilières souscrites par des membres du personnel ou des anciens membres du personnel de la Société et des entités de son groupe,

(ii) d'assurer la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

(iii) de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,

(iv) de réduire le capital de la Société en application de la douzième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, sous réserve de son adoption.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Il est mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2015 par sa dix-septième résolution.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 166 313 958 voix pour, 12 306 004 voix contre et 2 166 595 abstentions.

A titre extraordinaire :

ONZIEME RESOLUTION

(Mise en cohérence de l'article 13 des statuts avec l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014, nombre d'actions minimum que doit détenir chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier le point 8 de l'article 13 des statuts (Conseil d'administration) afin de le mettre en cohérence avec l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 (article 6, VI.) qui prévoit que le nombre d'actions minimum que doit détenir chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale en vertu des statuts n'est pas applicable à l'administrateur nommé par l'Assemblée générale sur proposition de l'Etat.

En conséquence, le point 8 de l'article 13 des statuts est modifié comme suit :

« 8. Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (à l'exclusion des administrateurs représentant les membres du personnel actionnaires ou nommés sur proposition de l'Etat) doit être propriétaire d'au moins mille actions de la société. ».

Le reste de l'article 13 demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 163 163 980 voix pour, 15 243 212 voix contre et 2 375 287 abstentions.

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

- délègue, pour une durée de 18 mois, au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés, par la dixième résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes

d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée,

- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée,

- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts.

Il est mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2015 par sa vingt-huitième résolution.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 164 533 845 voix pour, 14 117 058 voix contre et 2 131 576 abstentions.

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée par les membres présents ou représentés avec 2 178 064 523 voix pour, 371 672 voix contre et 2 346 284 abstentions.

Résolutions non agréées par le Conseil d'administration

A titre ordinaire :

RESOLUTION A :

(Amendement à la troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tel que ressortant des comptes annuels)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) constate que compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 506 330 886,98 euros et du report à nouveau créditeur de 2 349 857 149,22 euros (avant imputation de l'acompte sur dividende visé au (iii) ci-après), le bénéfice distribuable s'élève à 6 856 188 036,20 euros ;
- (ii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,50 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste "Report à nouveau" ;
- (iii) prend acte que, compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,20 euro par action mis en paiement le 9 décembre 2015, le solde du dividende à distribuer s'élève à 0,30 euro par action.

Le reste de la troisième résolution demeure inchangé.

Cette résolution A déposée par le FCPE Cap'Orange non agréée par le Conseil d'administration est rejetée par les membres présents et représentés avec 53 352 752 voix pour, 2 125 259 284 voix contre et 2 174 521 abstentions. La résolution 3 est donc adoptée.

RESOLUTION B :

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas de décision de verser un acompte sur dividende, de proposer aux actionnaires une option entre le paiement en numéraire ou en actions pour la totalité de cet acompte)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil, s'il décide, en application de l'alinéa 3 de l'article 26 des statuts, de verser un acompte sur dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2016 avant l'assemblée qui statuera sur les comptes dudit exercice, à proposer aux actionnaires une option pour le paiement de cet acompte en actions Orange à hauteur de la totalité de l'acompte, selon les modalités décrites ci-après.

Le prix d'émission des actions Orange remises en paiement sera égal à 90 % du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration, diminuée du montant de l'acompte, le Conseil d'administration ayant la faculté d'arrondir au centime d'euro supérieur le montant ainsi obtenu.

La conversion du dividende en actions à partir du prix d'émission ainsi déterminé se fera sur une base nette, c'est-à-dire après réduction, le cas échéant, du montant de l'acompte du prélèvement forfaitaire non libératoire et/ou des prélèvements sociaux et contributions additionnelles (pour des actionnaires fiscalement domiciliés en France) ou de la retenue à la source à un taux déterminé selon le pays de domiciliation fiscale de l'actionnaire (pour des actionnaires fiscalement non domiciliés en France).

Si le montant des acomptes sur dividende pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

Les actions remises en paiement porteront jouissance au 1er janvier 2016.

Il est conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour fixer la période d'exercice de l'option, la date de paiement de l'acompte et plus généralement assurer la mise en œuvre du paiement de l'acompte en actions, constater l'augmentation de capital qui résulterait de la présente décision, de procéder à la modification corrélative des statuts et de procéder à toutes formalités y relatives.

Il est également précisé que le solde du dividende à distribuer, que celui-ci soit payé en numéraire ou en actions, est éligible à hauteur du montant brut perçu à l'abattement de 40 % (prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts), bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Cette résolution B déposée par le FCPE Cap'Orange non agréée par le Conseil d'administration est rejetée par les membres présents et représentés, avec 68 647 742 voix pour, 2 111 043 209 voix contre et 1 095 606 abstentions.

A titre Extraordinaire

RESOLUTION C :

(Modification de l'article 13 des statuts sur le cumul des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 13 des statuts (Conseil d'administration) afin de fixer un nombre maximum de mandats que les administrateurs de la Société peuvent accepter pour exercer les fonctions d'administrateur de la Société.

En conséquence, il est ajouté le point 12 à l'article 13 des statuts comme suit :

" 12. Chaque administrateur, personne physique nommé par l'Assemblée générale, ne peut exercer simultanément plus de deux autres mandats d'administrateur ou de membre de conseil de surveillance de sociétés ayant leur siège social sur le territoire français et dont les titres de capital sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Pour l'application des dispositions du premier alinéa, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre de conseil de surveillance exercés par la personne considérée dans les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions des deux alinéas précédents doit se mettre en conformité avec lesdites dispositions dans les trois mois de sa nomination. A l'expiration de ce délai, elle est réputée s'être démise de son mandat d'administrateur de la Société, sans que soit, de ce fait, remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part (avant ou après l'expiration dudit délai)."

Cette résolution C déposée par le FCPE Cap'Orange non agréée par le Conseil d'administration est rejetée par les membres présents et représentés, avec 76 596 311 voix pour, 2 101 722 133 voix contre et 2 464 035 abstentions.

Le Président remercie ensuite les participants pour leur présence et leur fidélité d'actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

<u>Le Président</u>	<u>Les scrutateurs</u>	<u>Le secrétaire</u>
Stéphane RICHARD	Etat Français BPIfrance Participations	Nicolas GUERIN
	représentés par :	
	François CHAMPARNAUD	Thierry SOMMELET